

# RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'EXERCICE 2018

## Comptes et gestion de la commune de La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente du Conseil communal,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers

La Commission de gestion de l'exercice 2018 est constituée comme suit :

Mme. Geneviève Pasche, Verte	Présidente
M. Eric Berset , PLR	Membre, dès le 22.01.2019
M. Erik Dumusque, PLR	Membre
M. José Espinosa, UDC	Membre
M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé, PDC	Membre
M. Denis Fontes, PS	Membre
M. Gérald Helbling, PS	Membre
M. Giustino Rampa, PLR	Membre
M. Marc Schlessler, PS	Membre, dès le 27.11.2019

### **AVERTISSEMENT**

Le parti pris de ce rapport est de présenter de manière approfondie chacun des thèmes étudiés par la COGEST. Il n'est pas fait pour être lu de bout en bout, mais plutôt pour que vous puissiez sélectionner le ou les thèmes qui vous tiennent le plus à cœur.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

## **TABLE DES MATIÈRES**

ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION	3
REMERCIEMENTS	4
GESTION DES DÉCHETS	5
PARC INFORMATIQUE	12
ENTRETIEN DES ROUTES	19
PARCS ET JARDINS	27
RÉFECTION DU CHALET FONTANNA DAVID	32
FONDATION DU MUSÉE SUISSE DU JEU	37
RÉSULTATS COMPTABLES 2018	41
CONTRÔLE DES COMPTES	43
CONCLUSION	51

## ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission s'est réunie à deux reprises pour préparer, organiser, planifier son travail et identifier les thèmes à approfondir. Elle a choisi 5 thèmes : l'élimination des déchets, l'informatique, les routes, les parcs et jardins et la réfection du chalet Fontanna David.

Pour chacun de ces thèmes, les services de la commune concernés ont fait une présentation sur Powerpoint par le chef de service et le chef de secteur. Seul, le thème « Parcs et Jardins » a fait l'objet d'une visite. La COGEST a demandé quelques documents qui lui ont été transmis et qui lui ont apporté des informations plus pointues sur l'un ou l'autre des points abordés lors de la présentation. La COGEST a obtenu la version informatique de toutes ces présentations et a utilisé certains des schémas et des photos présentés pour illustrer le texte que vous pourrez lire dans ce rapport.

Pour la plupart des sujets traités, la COGEST a recherché des documents officiels le plus souvent sur les sites de l'administration fédérale, cantonale ou communale pour appréhender le thème dans son contexte.

Les documents consultés étaient des textes juridiques, des textes de la cour des comptes ou des documents rédigés à l'intention des autorités exécutives ou administratives des communes. Vous trouverez leurs références directement dans les textes.

Pour le contrôle des comptes, nous avons eu trois séances avec la Municipalité et les chefs de service où nous avons posé des questions.

Enfin, la dernière séance a été consacrée à apporter les derniers rectificatifs aux différents textes.

Deux des membres de la COGEST n'ont pas été en mesure d'honorer leur mandat, ils ont été remplacés par leurs partis respectifs. En janvier 2019, la commission a travaillé dans sa composition actuelle.

Enfin, pour la présidente de la COGEST, c'était la première année qu'elle fonctionnait dans cette commission. Elle remercie donc particulièrement ses collègues qui l'ont épaulée et soutenue dans cette tâche.

La rédaction du rapport est le résultat d'une collaboration :

- |                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| • Gestion des déchets   | Gérald Helbling        |
| • Informatique          | Erik Dumusque          |
| • Entretien des routes  | Giustino Rampa         |
| • Parcs et Jardins      | Geneviève Pasche       |
| • Chalet Fontanna David | Jean-Wilfrid Fils-Aimé |
| • Musée suisse du jeu   | Denis Fontes           |
| • Comptes               | Geneviève Pasche       |
| • Rédaction finale      | Geneviève Pasche       |

## **REMERCIEMENTS**

La Commission de gestion remercie M. le syndic Alain Grangier, Mme la Municipale Taraneh Aminian, et MM. Olivier Martin, Jean-Pierre Schwab et Olivier Wälchli de leur disponibilité et des nombreuses réponses à nos questions.

Elle remercie également les chefs de service MM. Yvan Audemars (SUTP), Pierre-André Dupertuis (SDAM), Yves Roulet (SDOM), Walter Steiner (SFJS) et Michael Zenger (SFIN) de leurs excellentes présentations et de leur collaboration.

Enfin, elle remercie MM. Stéphane Grand, chef jardinier, Hervé Richoz, chef de la voirie, Vincent Perrier, président de la fondation du musée du jeu (MSJ), Guy Chervet, Olivier Martin, Pierre-André Dupertuis, membres de la fondation du MSJ et Ulrich Schädler, directeur MSJ pour leur présence et leur présentation.

## GESTION DES DÉCHETS

LA COGEST s'est intéressée à la gestion des déchets par notre commune, aux différentes conventions et réglementations régissant cette gestion ainsi qu'au financement de l'élimination des déchets.

La COGEST n'a pas jugé opportun de faire une visite de la déchèterie de la Faraz puisque chaque Boéland l'utilise régulièrement et la connaît bien.

### Cadre légal

Au niveau fédéral, la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE, art. 2) affirme que le détenteur de déchets se doit d'assumer le coût de leur élimination. L'ordonnance sur les déchets (OLED, 4.12.2015, état au 1.1.2019<sup>1</sup>) est la clé de voûte de la législation suisse sur les déchets. L'ordonnance en vigueur a été totalement révisée en 2019 dans le but d'optimiser le recyclage et de considérer les déchets comme des sources de matières premières. Le recyclage est favorisé par rapport à d'autres processus d'élimination.

Au niveau cantonal, c'est le règlement d'application de la loi du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets 814.11.1 (RLGD<sup>2</sup>) qui définit les modes d'élimination des déchets. Un plan cantonal de gestion des déchets vise depuis 2016 à préserver des ressources naturelles et des matières premières en plus d'assurer des filières d'élimination sûres et respectueuses de l'environnement.

Au niveau communal, La Tour-de-Peilz s'est dotée d'un règlement communal sur la gestion des déchets<sup>3</sup> qui prévoit entre autres les montants de la taxe forfaitaire ainsi que le prix de vente maximum des sacs en fonction de leur capacité. Le prix de vente effectif est lui-même uniformisé entre les différents périmètres.

### Périmètre de gestion des déchets de GEDERIVIERA

En 2004, une première convention a réuni les 10 communes de la Riviera (Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Blonay, St-Légier, Corseaux-sur-Vevey, Corsier-sur-Vevey, Veytaux, Jongny et Chardonne) dans un périmètre de gestion des déchets, appelé GEDERIVIERA. Son but était d'harmoniser, à l'échelle intercommunale, la gestion des déchets, de négocier avec les différentes filières d'élimination des déchets et d'informer la population.

En 2014, au moment de l'introduction de la taxe au sac, une deuxième convention cadre est signée par toutes les communes de la Riviera sauf St-Légier et Blonay qui, elles, ont opté pour des sacs bleus. Cette nouvelle convention prônait 1 sac, 1 couleur, 1 prix, 1 région. Cette option était celle qui changeait le moins les habitudes des citoyens qui pourraient ainsi continuer à acheter leurs sacs dans n'importe quel commerce agréé. De plus, cela évitait aux villes d'adapter leur système de Molok déjà en place.

Pour les 8 communes de la taxe au sac, GEDERIVIERA gère env. 863 t. (tonnes) (2016) pour une population de 69'286 hab. (2017). Montreux assure la gestion opérationnelle de Gederiviera et Vevey est la commune boursière. Elle facture ses prestations au prix coûtant, avec un plafond fixé à CHF 15'000.- hors taxe et ceci par année.

### Convention 3 V

En 2018, Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux (y compris Veytaux dont Montreux assure depuis longtemps la gestion de ses déchets) ont signé une **convention pour gérer la collecte et le transport des déchets incinérables** (sacs blancs, papier et carton) **et compostables** entre le domicile des habitants et le lieu de traitement final de ces déchets.

<sup>1</sup> [www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141858/201901010000/814.600.pdf](http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141858/201901010000/814.600.pdf)

<sup>2</sup> [www.denges.ch/wp-content/uploads/2017/12/RLGD.pdf](http://www.denges.ch/wp-content/uploads/2017/12/RLGD.pdf)

<sup>3</sup> [www.la-tour-de-peilz.ch/Documents/Documents/UTP/Reglement-Communal-gestion-dechets-4-directives.pdf](http://www.la-tour-de-peilz.ch/Documents/Documents/UTP/Reglement-Communal-gestion-dechets-4-directives.pdf)

Cette convention vise à optimiser les coûts de ramassage et à réduire de manière significative le nombre de km/ tonne transportés. Aujourd'hui, le ramassage des déchets pour les 3 communes citées est planifié non plus commune par commune, mais à l'échelle des 3 villes. De ce fait, les bennes à ordures sont davantage remplies, ce qui contribue à diminuer les frais de transport.

Retripa ramasse 2x/sem. les ordures ménagères et Transvoirie 1x/sem. le papier et le carton d'une part et 1x/sem. le compost d'autre part. Les contrats passés avec ces transporteurs sont conclus pour 7 ans (début 2018 - fin 2024).

La répartition des coûts entre les trois communes s'effectue au prorata du nombre d'habitants ce qui avantage La Tour-de-Peillz, grosse productrice de déchets verts en raison de sa plus forte concentration de résidentiels et de villas. Pour 2018, La Tour-de-Peillz s'acquittera, selon les termes de la convention, de 19.90% du total de la facture totale.

Les 3 communes ont élaboré un MEMODéchets commun pour informer la population du concept de tri des déchets urbains. Ce MEMODéchets comprend le calendrier du ramassage pour chaque commune. Il est disponible sous trois formes: un document papier envoyé à chaque ménage, une version consultable sur le Web et une sur Smartphone.

Toujours dans le cadre de la convention sus-mentionnée, une « **Brigade de propreté** », appelée **Brigade 3V** a été créée pour les 3 communes pour veiller :

- à la gestion des tâches administratives de la convention et à l'entretien des éco-points
- au respect par les transporteurs des termes de leur contrat
- au respect par les usagers des consignes en lien avec les déchets: en cas d'infraction, elle transmet les rapports d'infractions aux communes qui décident s'il y a lieu de signifier un avertissement (76 pour LTDP) ou une amende (19 pour LTDP)
- à l'information du public par téléphone, mail ou en face à face

4.8 EPT (équivalents plein-temps) assument ces tâches pour l'ensemble des 3 communes.

L'ensemble des prestations prévues dans la convention sont administrées par la commune de Montreux. La répartition des frais est réactualisée à chaque début d'année en fonction de la population communale au 31 décembre de l'année précédente.

### **Elimination des déchets**

Il existe différents types de déchets dont l'élimination incombe aux communes :

- les déchets urbains<sup>4</sup> : les incinérables tels que les déchets produits par les ménages ainsi que ceux qui proviennent d'entreprises comptant moins de 250 postes à plein temps et dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières contenues et de proportions (volume des sacs blancs) et les objets encombrants. Les déchets urbains comprennent aussi les recyclables tels que le papier et le carton, mais aussi les bio-déchets, le verre, les métaux...
- Les déchets non urbains sont tous les autres types de déchets dont l'élimination est financée par d'autres taxes ou par l'impôt.

La SATOM incinère les déchets urbains des communes de GEDERIVIERA et les facture au poids.

---

<sup>4</sup> [www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141858/index.html](http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141858/index.html)

Le tableau ci-contre explicite clairement les différents types de déchets des communes et leur financement<sup>5</sup> :

1. Déchets dont l'élimination incombe aux communes			
Déchets urbains	Incinérables	Ordures ménagères,	Taxe à la quantité (frais variables) Taxe de base (frais fixes)
		Objets encombrants*	Taxe de base*
	Recyclables	Papier, carton, verre, biodéchets*, métaux,.....	Taxe de base*
Déchets spéciaux des ménages		Produits chimiques, peintures, huiles, phytosanitaires, médicaments, etc.	Recettes générales (impôts)
Déchets de voirie		Déchets issus du nettoyage des voies de circulation, des poubelles publiques, etc.	Recettes générales (impôts)
Déchets de l'épuration des eaux		Boues d'épuration, déchets de dégrillage, sables	Taxes finançant l'épuration des eaux

2. Déchets dont l'élimination incombe à leur détenteur			
Déchets soumis à contrôle	Déchets spéciaux (« ds »)	Produits chimiques, etc.	Règle : Financement direct par le détenteur, selon le tarif des filières.  Taxes anticipées pour quelques types de déchets (appareils usagés, luminaires et sources lumineuses, piles et batteries)
	Autres (« sc »)	Appareils électriques et électroniques, bois usagé, pneus, déchets de chantier mélangés, ...	
Autres déchets (Déchets banals)		Déchets particuliers aux activités des entreprises, tels que déchets de production, etc.	
Sous-produits animaux**		Restes d'aliments (lavures), déchets de boucherie et d'abattoirs, cadavres d'animaux, etc.	

**Depuis l'introduction des taxes, la quantité des ordures ménagères a baissé et celles des autres déchets augmenté du fait du renforcement du tri des déchets par les habitants. Actuellement, le montant des déchets est en légère augmentation principalement en raison de l'augmentation de la population, mais aussi des variations d'une année à l'autre.**

<sup>5</sup> Financement de la gestion des déchets selon le principe de causalité. Notice explicative. Direction générale de l'environnement (DGE), Division Géologie, sols et déchets (GEODE), 2<sup>e</sup> version, juin 2015.

## Déchets urbains

Les **incinérables** ont représenté en 2018 2137 t. qui sont incinérés à la SATOM, ce qui permet d'alimenter le chauffage à distance de la région de Monthey. La SATOM les facture au poids à la commune.

**Le Papier & le carton**, (porte à porte /Molok /déchèterie) s'élevaient à 876 t. en 2018. A LTDP, le papier et le carton sont collectés séparément à la Faraz et dans les moloks, mais sont mélangés quand ils sont ramassés porte à porte. La collecte séparée à la Faraz et dans les moloks est source de revenu, contrairement à la collecte porte à porte qui est incinérée à la SATOM, la commune en assume les coûts.

**Les déchets verts** étaient de 950 t. en 2018. A La Tour-de-Peilz, les déchets verts collectés porte à porte comportent aussi bien les déchets de jardin que les déchets de cuisine.

Au centre ville, il n'y a pas de collecte de déchets verts dans les éco-points parce que l'expérience a démontré qu'ils contiennent plus souvent qu'ailleurs des corps étrangers.

A La Faraz, grâce à la supervision des employés de la voirie, les bio-déchets stockés à La Faraz sont mieux triés et de meilleure qualité que ceux ramassés porte à porte dans lesquels on retrouve davantage de corps étrangers, principalement du plastique. Aucune surveillance spécifique n'est exercée par la brigade 3 V sur le ramassage des bio-déchets porte à porte. La commune estime que les détenteurs des déchets des bacs verts sont impossibles à identifier. Cependant, dans d'autres communes, les containers verts contenant des bio-déchets non conforme sont étiquetés non conformes et les responsables (concierge, immeuble...) sont recherchés. La COGEST ne peut que recommander qu'une surveillance du ramassage porte à porte soit instaurée sachant que la SATOM refuse de méthaniser le contenu des bennes trop mélangées et les facture au prix fort pour pénaliser les communes.

A La Faraz, le gazon coupé est composté séparément et acheminé dans un court délai pour éviter les odeurs. Les branchages et autres déchets verts volumineux, mais dont le poids est léger sont éliminés dans de grands containers pour limiter le nombre de transports.

Les déchets verts des privés et de la commune (comme par exemple les feuilles mortes) sont stockés le plus souvent ensemble ce qui rend difficile la séparation entre déchets urbains et déchets non urbains, la confédération recommande de ce fait qu'une partie du coût de l'élimination de ces déchets soit comptabilisée dans les déchets urbains et une autre partie dans les déchets non urbains<sup>6</sup>.

La SATOM a mis en place une tarification différenciée qui stimule la livraison des déchets verts en hiver et pénalise les arrivages souillés (CHF 150.- HT par tonne contre CHF 85.- /CHF 64.- HT). Pour les déchets méthanisables, un tarif de CHF 64.- HT est appliqué s'ils sont propres alors que le prix grimpe à CHF 150.- HT s'ils contiennent du plastique ou du carton.

**La récolte du verre** (éco-points et déchèterie) est très performante et représente env. 403 t. en 2018. Son recyclage est en constante évolution.

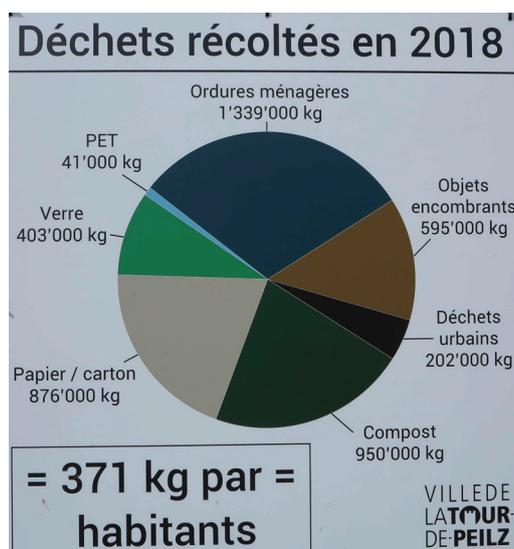
**Le PET** (éco-points et déchèterie) récolté sur la commune représente 41 t. en 2018. En principe, il devrait être récupéré là où il a été acheté puisqu'il est taxé à l'achat. Contrairement à Vevey et Montreux, La Tour-de-Peilz a décidé de le récupérer aussi dans sa déchetterie et ses éco-points.

En effet, collecter le PET fait l'objet d'une redevance par PET-Recycling qui, de plus, en assure gratuitement le transport, la manutention et offre en plus les sacs servant à cette collecte. De ce fait, la commune a été nommée la championne de la récupération du PET.

<sup>6</sup> Financement de l'élimination des déchets urbains, OFEV, 2018, p. 30 : [www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/publications-etudes/publications/financement-elimination-dechets-urbains.html](http://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/publications-etudes/publications/financement-elimination-dechets-urbains.html)

La collecte du PET est donc en hausse et représente env. 40 t./an.

**Le recyclage du métal, principalement du fer blanc et de l'aluminium** est peu rentable aujourd'hui. La vente de tels métaux implique du personnel ainsi qu'un coût pour les débarrasser de toute souillure. La Tour-de-Peilz a préféré renoncer à cette forme de recyclage que Montreux pratique, ceci pour limiter ainsi ses coûts d'élimination. A la Faraz, les cannettes Alu ainsi que les boîtes en fer blanc sont collectées séparément ce qui rapporte entre CHF 80- et 130.- / tonne.



Suite à différentes recherches par la COGEST entre autre sur le site de la confédération, la récupération des matières premières, en comparaison de l'extraction, économiserait beaucoup d'énergie avec peu de perte de matière<sup>7</sup>. Cette forme de récupération se justifierait dans le contexte de raréfaction mondiale d'autant plus que les filières de récupération existent déjà en Suisse et que les centres d'élimination sont habilités à trier/séparer directement les matières polluantes et les corps étrangers des éléments ferreux et non ferreux.

#### *Déchets NON urbains*

**Les déchets de la voirie** sont constitués de tous les déchets des poubelles publiques, de ceux de la balayeuse, mais aussi des déchets des manifestations communales telles que ceux du 1<sup>er</sup> août. Ils sont acheminés à la SATOM et facturés séparément.

Diverses poubelles de ville de type requin comportent des intervalles, pour les fumeurs (cendre & mégot). Une signalétique fluorescente incite à un comportement responsable. Les fractions valorisables des boues des dépotoirs et les balayures de routes dont la composition est en majeure partie minérale, telles que gravillon, sable et gravier, sont récupérés et font l'objet d'une valorisation de la matière.

Les autres balayures de routes qui contiennent des déchets urbains ou des déchets de composition analogue ou comportant de fortes teneurs en matières biogènes sont traités dans des installations thermiques adéquates.

Notre commune récupère aussi les appareils électriques et électroniques, bien que les fabricants, commerçants et importateurs aient l'obligation de les reprendre. Elle le fait à bien plaisir.

<sup>7</sup> [www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/guide-des-dechets-a-z/metaux.html](http://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/guide-des-dechets-a-z/metaux.html)

## Déchèterie de la Faraz

La fréquentation de la Faraz est en augmentation. Elle occupe 1,2 EPT dont un employé de commune 5j./sem. et un remplaçant 1j./sem. ainsi qu'un étudiant le samedi où il y a le plus de monde. Pour limiter les accidents, un maximum de 8 véhicules peut entrer en même temps dans la déchèterie.

Le système de cartes magnétiques a un coût, une carte coûte CHF 11.- + CHF 4.- la fabrication. Ces cartes étaient gratuites jusqu'à présent, mais une caution de CHF 20.- est demandée depuis cette année. La gestion de l'ensemble des éléments informatiques s'effectue par le service à la population. Ces données sont conservées durant une année, puis effacées. Seul le Préposé a accès à l'identité des porteurs de carte.

Une seule carte est accordée par ménage. Lors de déménagement, lorsqu'un adolescent devient majeur, lors de divorce, lors d'abus et cas de force majeure, la carte magnétique d'accès est mise hors service, l'accès au lieu de collecte de leur détenteur initial leur devient impossible.

## Financement de l'élimination des déchets

L'évaluation financière par la COGEST de l'élimination des déchets se limite à une comparaison entre les comptes 2017 et 2018.

Dans les comptes 2018, le recours à l'impôt pour financer l'élimination des déchets urbains passe de CHF 279'4536.8 en 2017 à CHF 106'382.61 en 2018, la réduction est donc de CHF 173'071.- entre ces deux années, ce qui est réjouissant et montre que la commune a su prendre des mesures appropriées pour réduire le recours à l'impôt. Ce montant de CHF 106'382.- peut être encore réduit des 60'000.- qui n'ont pas été comptabilisé cette année dans les comptes 2018 (cf. commentaires dans le compte 450.4342.01).

La mise en place de la brigade 3V est la principale mesure qui a contribué à cette diminution du recours à l'impôt. Des mesures supplémentaires doivent encore être trouvées pour supprimer tout recours à l'impôt.

Actuellement, le SUTP mène une étude approfondie dans ce sens. Cette étude dont les résultats seront connus en juin n'a pu être prise en compte dans ce rapport.

Les règles financières<sup>8</sup> en vigueur actuellement dans le canton précisent que chaque commune perçoit deux taxes sur les déchets: la taxe au sac et la taxe de base. La taxe au sac devrait couvrir l'élimination des déchets des sacs blancs et au moins 40% de l'élimination de l'ensemble des déchets urbains. De plus, la taxe de base et la taxe au sac devraient couvrir l'ensemble des frais fixes (coûts administratifs, information à la population, personnel, locaux, matériel d'exploitation et de fourniture) et variables (collecte, transport et traitement des déchets) de l'élimination des déchets urbains ou au minimum 70 % de l'élimination des déchets urbains.

Les déchets non urbains sont à financer par l'impôt et n'ont donc pas à être couverts par les taxes.

Le plan comptable utilisé par la commune (comptes 450 et 451) ne permet pas de différencier clairement ce qui est de l'ordre des déchets urbains des déchets non urbains. Il faudra donc attendre les résultats de l'étude de la commune pour en savoir davantage.

---

<sup>8</sup> Notice explicative sur le financement des déchets selon le principe de causalité, Vaud 20015  
[www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/dechets/fichiers\\_pdf/DIRNA\\_GEODE\\_Noticesur\\_le\\_financement\\_de\\_la\\_gestion\\_des\\_dechets-v2.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/dechets/fichiers_pdf/DIRNA_GEODE_Noticesur_le_financement_de_la_gestion_des_dechets-v2.pdf)

Enfin, le nouveau plan comptable des communes, le MCH2, permettra de répartir précisément les recettes et dépenses pour les déchets urbains d'une part et pour les déchets non urbains.

### **Quelques pistes de la COFIN et de la COGEST pour réduire le recours à l'impôt**

Pour réduire le recours à l'impôt et du point de vue strictement économique, la COFIN a recommandé entre autre d'augmenter la taxe forfaitaire qui est de compétence communale, ce qui n'est pas le cas de la taxe au sac qui ne peut être modifiée que par Gederiviera, en concertation avec les autres périmètres du canton<sup>9</sup>. La taxe de base a cependant l'inconvénient de peser plus lourd pour les ménages dont le revenu est plus bas.

La COGEST, non seulement pour diminuer le recours à l'impôt, mais aussi inciter les habitants à réduire leur production de déchets, préconise :

1. d'encourager la population à diminuer ses déchets ménagers, et d'utiliser des récipients non jetables lors d'achats, mais aussi d'enjoindre les commerces à renoncer au suremballage
2. de renforcer le tri des bio-déchets dans les poubelles vertes pour augmenter la méthanisation de ceux-ci, d'encourager les propriétaires à faire eux-mêmes leur compost ainsi que de s'équiper de tondeuses mulching
3. d'examiner la possibilité de diminuer le nombre de collectes porte à porte des déchets ménagers, mais aussi des déchets verts principalement en période hivernale
4. d'éventuellement taxer les déchets verts et/ ou les déchets encombrants
5. d'examiner d'autres filières pour le tri et l'élimination des déchets dans le but de les recycler et valoriser davantage comme

### **Conclusion**

L'organisation de l'élimination des déchets est dans l'ensemble performante à La Tour-de-Peilz, même si des améliorations sont encore possibles et seront nécessaire au vu de l'entrée en vigueur de la révision de l'OLED au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Quant au financement de l'élimination de déchets urbains, la COGEST salue l'initiative de la commune qui a adhéré à la convention 3V et attend les résultats de l'étude dont les résultats sortiront en juin.

### **Vœux**

- Adapter l'élimination des déchets aux exigences de la révision de l'OLED.
- Examiner les pistes de réflexion préconisées par la COFIN et la COGEST.

---

<sup>9</sup> [www.vaud-taxeausac.ch/fr/1/trier-c-est-valoriser](http://www.vaud-taxeausac.ch/fr/1/trier-c-est-valoriser)

## PARC INFORMATIQUE COMMUNAL

Ce rapport se focalisera sur l'année 2017, toutefois pour faciliter la compréhension, certains éléments explicatifs pourront dépasser ladite année.

### Contexte

Dans le cadre de la modernisation de l'infrastructure informatique communale, le Conseil communal de La Tour-de-Peilz a dû se prononcer sur différents préavis :

1. Préavis 16/2014 : Demande de crédit de CHF 550'000.- pour le renouvellement et migration de l'infrastructure communale
2. Préavis 21/2016 : Demande de crédit de CHF 533'755.- pour le remplacement des programmes de gestion communale.
3. Préavis 1/2018 : Demande de crédit complémentaire de CHF 225'000.- au préavis N° 21/2016 « Remplacement des programmes de gestion communale » pour modules et logiciels additionnels.

C'est dans ce contexte de dépenses renforcées dans le domaine informatique et ayant des préavis dont l'implémentation porte sur 2017, que la commission de gestion a décidé de se pencher sur l'état de l'informatique communale.

### Situation

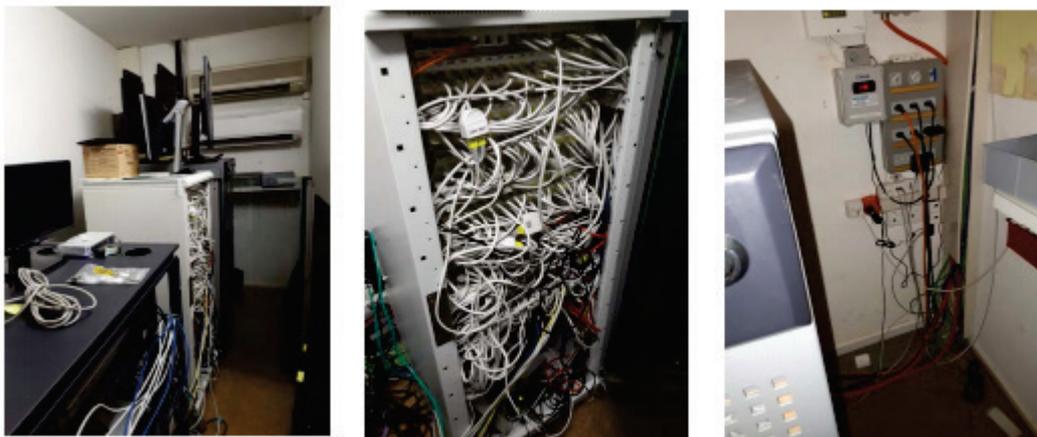
Afin de pouvoir dresser un portrait non exhaustif de la situation informatique communale, nous allons passer au travers des quatre domaines technologiques propres qui composent le secteur informatique :

- Réseau informatique interne et externe (à la maison de commune)
- Infrastructures (serveurs, stations de travail, etc)
- Téléphonie IP (via internet)
- Logiciel métier

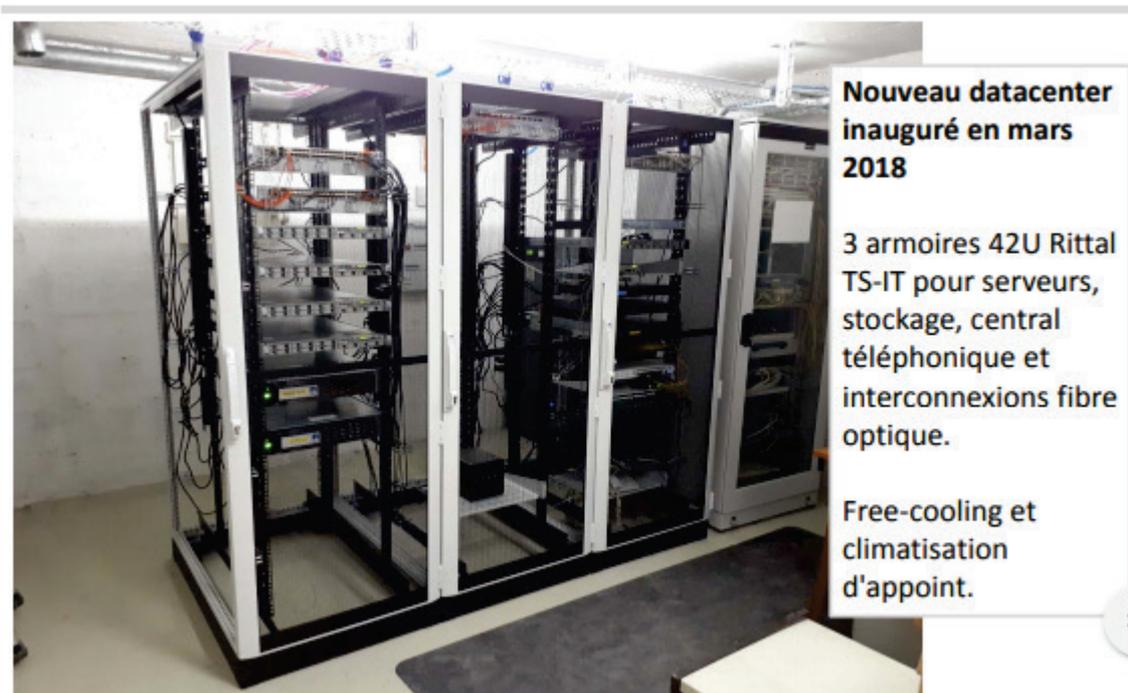
Nous allons aussi passer en revue l'évolution des attributions de l'équipe qui gère ce domaine.

Par le passé, et ce jusqu'à mars 2018, la maintenance des quatre domaines était externalisée à deux entreprises externes, seul le support et la gestion de projet étaient assurés par l'équipe communale pour 1.6 EPT.

#### L'informatique au passé



Depuis l'arrivée en 2018 d'un Ingénieur spécialisé au sein de l'équipe communale, une grande partie de la maintenance se voit internalisée au sein de l'équipe communale pour un total de 1.8 EPT, soit 0.2 EPT par rapport à la situation exposée ci-dessus.



Il faut souligner que l'ingénieur engagé travaillait précédemment pour l'une des entreprises mandatées. Dès lors cette internalisation des ressources devrait avoir un impact positif sur les coûts, tout en assurant une qualité équivalente voir accrue, du fait de la formation continue qu'il est prévu de mettre en place pour maintenir à niveau, voire augmenter les compétences de l'équipe, ainsi que l'obtention par l'équipe de certifications : réseaux, téléphonie IP.

### **Infrastructure réseau**

L'infrastructure réseau arrivait en fin de vie aussi l'opportunité de la rénovation de la maison de commune, fut saisie pour conjointement moderniser l'infrastructure informatique avec un Data Center qui correspondra aux normes et technologies actuellement en vigueur ; redondance du réseau et double backbone en fibre optique monomode 10 Gbit/s.

Cette structure ne répond pas seulement aux besoins actuels, mais est aussi prévue pour accueillir une augmentation des connexions dans le futur.

Les bâtiments communaux en-dehors de la Maison de Commune étaient reliés par un réseau Wi-Fi longue distance. Cette technologie de 2008 étant maintenant obsolète ne garantissait plus les débits nécessaires aux besoins actuels, elle a donc été remplacée durant l'année 2018 par :

1. Une connexion fibre certifiée 25 ans entre le Data Center (Maison de Commune) – Charlemagne – Marronniers – Mousquetaires – Salles des Remparts – Piscine
2. Liaison Wi-Fi longue distance haut-débit pour connecter au réseau l'Escale, Le Château et le Garde-Port.
3. Connexion par DSL (ligne d'accès numérique par câble de cuivre) entre la Voirie, Parc et Jardins -Pavillon Collège Courbet- Garderie Croqu'Lune et Yakari avec connexion au Data Center
4. Finalement un réseau pédagogique relie les écoles et le Data Center.

## Informatique de bureau

Le parc informatique dessert 140 utilisateurs et se compose de :

- Serveurs (4 Serveurs Cisco et 1 Dell PowerEdge) datant de 2016
- 2 systèmes de stockages (Net App de 600GB et Backup (NetApp 12x 2TB) introduit en 2014 et 2015
- 15 postes de travail, composés de terminaux légers (Thin Clients) pour 39 postes et 86 postes sous ordinateurs portables (Dell Latitude ou Optiplex mis en service en 2016.
- 32 Imprimantes HP
- 17 copieurs multifonctions Xerox

Le support fourni pour Windows 7 , système équipant les postes de bureau prendra fin le 14 janvier 2020. Afin de minimiser les dépenses, la stratégie actuelle vise à maintenir aussi longtemps que possible les machines actuelles et à acheter des machines reconditionnées (20 pièces) pour assurer le fonctionnement jusqu'en 2020 sur la plate-forme Windows 7, mais aussi d'augmenter la durée de vie des machines existantes en leur changeant leurs espaces de stockage pour du SSD, ce qui les rend plus rapides.

De plus, afin de préparer la transition vers Windows 10, les chefs de services ont été équipés durant 2018 d'ordinateurs portables fonctionnant déjà sous cette plate-forme.

## Téléphonie

Les téléphones analogiques n'étant plus maintenus en service par les fournisseurs d'accès, le service informatique a effectué la migration des téléphones sur la téléphonie par internet (VoIP) et procédé au remplacement des fax par des Combox Pro qui permettent de recevoir des fax en les transformant en courriers électroniques.

Si le risque de panne du système est soulevé durant la séance avec la dépendance de ce système au réseau électrique, il est mentionné que la redondance existe avec les téléphones portables ; en effet, l'avancée technologique crée aussi de nouveaux points de vulnérabilité.

## Logiciels métiers

### Logiciels : inventaire

Informatique	Cisco ASA, Citrix XenDesktop, Kaspersky Security, Microsoft Exchange, Project, SCCM, SQL Server, Visio, Windows Server, TeamViewer, Veeam, VMware ESX, divers utilitaires
Bureautique	Microsoft Office, PDF Architect, divers utilitaires
ERP (tous services)	Gefi/G2i (finance et habitants), Nest (habitants), ProConcept (finance)
Administration générale (SADM)	Adobe Creative Suite, Netbiblio, Xpert.Meeting
Finances (SFIN)	Cash-in, Phisa Plan, Urbanus
Domaines et bâtiments (SDOM)	AutoCAD, EPIQR+, IDRégie, T2i (salles)
Urbanisme et travaux publics (SUTP)	ArchiCAD, AutoCAD, Cartoriviera, Depth (port), G2i (chantiers et temps, permis de construire), i-com (cimetière), Topobase
Famille, Jeunesse et Sport (SFJS)	KIBE

Sur la base de la demande de crédit pour le renouvellement des programmes de gestion communale, il a été décidé d'implémenter/ modifier la suite actuelle, notamment dû au fait que certains de ces logiciels arrivaient en bout de licences et que le fournisseur ne garantissait plus le support.

Dans le cadre du préavis 1/2018, il s'agissait de s'assurer l'interopérabilité de tous ces logiciels, ainsi que de faire des changements de sorte à préparer l'administration communale au futur, à savoir la cyberadministration, tout en profitant des synergies avec les changements déjà validés par le préavis 21/2016.

Selon leurs dires, la progression des travaux est entièrement satisfaisante, comme le montre les tableaux ci-dessous :

## Logiciels métiers : projet ERP

Nouveaux logiciels en remplacement de Gefi/G2i et Urbanus (dès 2017) :

	2017	2018	2019	2020+
<b>ProConcept</b>	Budget	Comptabilité générale		
		Créanciers Débiteurs Salaires Revue des salaires (pour budget) Ressources humaines	GED créanciers    Portail employés	
<b>Cash-In</b>		Contentieux		
<b>Nest</b>	Office de la population	Quittances pour guichets	Paiement par cartes aux guichets	
		Facturations diverses (facture individuelles) Facturations récurrentes (taxe déchets, impôt foncier, taxe d'eau)		

= terminé  
= en cours

## Réponses aux questions de la commission

La commission souhaitait savoir si les services cantonaux avaient participé et dans quelle mesure à l'élaboration du préavis 21/2016.

Il s'avère selon l'ancien boursier communal, rédacteur du dit préavis, que le choix de la suite logiciel était entièrement de compétence communale avec appel d'offre selon la loi sur les marchés publics.

Il fut aussi fait état de l'état d'avancement et celui-ci est conforme à la planification établie.

De plus les points critiques rencontrés dans les phases de migration furent aussi abordés

Si le premier point critique concernait la connexion du système avec la base de données cantonale et la reprise des données de la base de l'Office de la population. Pour ces deux points l'équipe de projet eut de bonnes surprises avec un taux d'erreur de reprise des données de l'ordre de moins de 2% et une connexion à la passerelle cantonale réussie directement.

L'autre point critique était le calcul de la paie après la migration et là de nouveau aucun problème ne fut décelé.

La commission s'est penchée ensuite sur la vision future de l'informatique communale ainsi que l'utilisation des ressources disponibles tant matérielles qu'humaines.

La vision définie est une utilisation optimale des ressources matérielles existantes et une migration possible vers un cloud avec une volonté d'aller dans la direction de la cyberadministration.

Du fait de l'importance accrue de l'informatique dans n'importe quelle structure, il va falloir renforcer les compétences dans ce domaine d'ici à 2022.

Si l'automatisation des tâches n'est pas à l'ordre du jour dans la vision, en revanche une rationalisation des processus ainsi qu'une délégation de certaines tâches directement à l'administré est de l'ordre du possible.

La commission s'inquiète d'un léger point de différent avec un des fournisseurs de la suite de logiciel métier. La commission a reçu la confirmation qu'un arrangement satisfaisant avait été trouvé.

## Tableau des coûts

Tableau des coûts			Extraction des comptes en fin d'année, toutes les dépenses ne sont pas forcément liées qu'aux positions ici mentionnées		
Compte	TYPE	Position	Budget 31.12	Dépensé au 31.12	% dépensé
111.3182.00	Telephone IP	Résiliation de lignes crédit extra budgétaire CHF 8100 par préavis 17/12			
111.3182.00	Telephone IP	Migration téléphonie sur réseau IP coût partagé Montant extrabudgétaire préavis 03 /17 et 12/17 CHF 26'000			
111.3182.00	Telephone IP	Passage sur des combox pro			
<b>111.3182.00</b>			<b>CHF 26 200.00</b>	<b>CHF 11 616.73</b>	<b>44%</b>
190.3011.00	Infrastructures	inventaire matériel et mise a jour sensibles			
190.3101.00	Infrastructures	Achat de 20 ordinateurs portables et 8 ordinateurs fixe pour besoins futurs couts répartis			
<b>190.3101.00</b>			<b>CHF 10 000.00</b>	<b>CHF 9 603.20</b>	<b>96%</b>
190.3111.01	Infrastructures	Augmentation RAM et Changement disques durs			
<b>190.3111.01</b>			<b>CHF 32 800</b>	<b>CHF 29 712.46</b>	<b>91%</b>
190.3154.00	Infrastructures	Achat de 20 ordinateurs portables et 8 ordinateurs fixe pour besoins futurs cout repartis			
<b>190.3154.00</b>			<b>CHF 5 000.00</b>	<b>CHF 3 566.80</b>	<b>71%</b>
190.3189.00	Telephone IP	Formation Cisco Unified Communications Manager :			
<b>190.3189.00</b>			<b>CHF 236 369.00</b>	<b>CHF 222 289.85</b>	<b>94%</b>
190.3189.04	Infrastructure réseau externe	Réseau Fibre optique MCR- crédit extra budgétaire + CHF 22'000			
190.3189.04	Infrastructure réseau externe	liaison wifi escale, château, port - <b>Projet informatique</b>			
190.3189.04	Infrastructure réseau externe	Nouvelles liaisons DSL bureaux Voirie et Parcs&Jardins (Béranges 111), pavillon Collège Courbet, garderies Croqu'Lune et Yakari - <b>Projet informatique</b>			
190.3189.04	Infrastructures	Nouveaux notebooks Dell Latitude 7390 2-en-1 avec écran 13.3" tactile et stylet, avec Windows 10 pour les chefs de service, afin de préparer l'infrastructure pour Windows 10 (arrivant en 2020)			
<b>190.3189.04</b>			<b>CHF 47 000.00</b>	<b>CHF 44 924.60</b>	<b>96%</b>
9143.084.00	Infrastructure réseau interne	Data center incl. dans préavis 17/12			
9143.084.00	Infrastructures	Déménagement des serveurs, stockage et autres éléments actifs dans le nouveau data center au sous-sol de la Maison de Commune : préavis municipal 17/2017			
<b>9143.084.00</b>			<b>CHF 3 800 000.00</b>	<b>CHF 2 017 963.22</b>	<b>53%</b>
9146.019.00	Infrastructure réseau externe	Réseau wifi pédagogique TUTTI pour écoles : préavis municipal à la Commission des finances+ CHF 70100			
<b>9146.019.00</b>			<b>CHF 70 100.00</b>	<b>CHF 54 237.35</b>	<b>77%</b>

## **Conclusion**

La commission est entièrement satisfaite de la stratégie et du déploiement de la vision informatique de la commune.

Nous avons fortement apprécié de voir le développement que la commune donne à l'informatique, élément clé dans notre société actuelle ; de plus nous saluons aussi le fait que l'infrastructure est pensée pour être évolutive.

## **Voeu**

- La COGEST émet le vœu de porter une attention accrue au bien-être des employés lors de ces changements et de pouvoir assurer où le cas s'avérerait nécessaire, la mise en œuvre de moyens pour assurer le bon redéploiement des ressources humaines à disposition déjà au sein de notre commune.

## ENTRETIEN DES ROUTES

L'objectif de la visite était d'obtenir une description des activités principales sur les routes et de mieux comprendre l'organisation et les ressources en personnel et ressources financières consacrées aux routes. Les routes représentent un investissement conséquent pour la commune et est donc un sujet digne d'intérêt pour la COGEST.

La COGEST a bénéficié de l'apport d'un audit de la Cour des Comptes de 2018 sur l'entretien constructif des routes cantonales et communales (= entretien du support de la chaussée destiné à la circulation de véhicules ainsi que les couches sur lesquelles repose la chaussée), qui s'est concentré sur les méthodes de planification d'entretien permettant le mieux de sauvegarder le patrimoine des routes au cours du temps. Un résumé de l'audit se trouve en annexe à ce rapport. L'étude peut être consultée sous : [www.vd.ch/toutes-les-autorites/cour-des-comptes/projets/news/rapport-n-43-audit-de-la-gestion-de-lentretien-constructif-des-routes-cantonales-et-communales-1/](http://www.vd.ch/toutes-les-autorites/cour-des-comptes/projets/news/rapport-n-43-audit-de-la-gestion-de-lentretien-constructif-des-routes-cantonales-et-communales-1/).

### Informations générales du réseau routier de la commune

La longueur totale du réseau routier à la charge de La Tour-de-Peilz est de 29 km, et se caractérise par une densité moyenne sur l'ensemble de la Commune et un maillage plus dense au centre. Les axes principaux sont la route cantonale en traversée de localité (rue d'Entre-2-Villes/ Grand rue/St. Maurice) et les routes de grande fréquentation définies ainsi en fonction de l'intensité du trafic de voitures et de poids lourds qui les caractérise, ceci en concertation avec le canton (route de Blonay ; route de Chailly. Ces routes ont une longueur totale de 5.5 km.

En Suisse, les techniques relatives aux principes de construction et d'entretien des routes sont connues et normées par l'association suisse des professionnels de la route (VSS). On compte environ 1600 normes VSS !

La Loi vaudoise sur les routes (LROU) assigne les responsabilités des routes de la façon suivante :

- Confédération : routes nationales : 206 km.
- Canton : routes cantonales hors traversée de localité : 1'505 km.
- Communes : routes communales et tronçons de routes cantonales en traversée de localité : env. 6'000 km au total.

### Entretien courant et hivernal

L'entretien régulier du domaine public se fait grâce à une balayeuse qui assure le nettoyage des axes principaux, secondaires et des places publiques 4 jours par semaine, ce qui représente 1200 heures par an. Le nettoyage des arcades, des points de collecte, des places publiques et de jeux est réalisé par une laveuse AEBI pendant environ 400 heures par an. Le balayage manuel occupe 2 personnes à plein temps.

La maintenance des équipements comprend le curage et nettoyage des grilles, des sacs dépotoirs routiers, ainsi que divers travaux de serrurerie, et d'aménagement et de petites réparations de la chaussée.

Le déneigement suit les directives émises par le service de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du canton. Sur les autoroutes, le déneigement est assuré 24 heures sur 24. Sur les routes cantonales, les moyens mis en œuvre assurent la praticabilité des routes entre 06 h. et 22h. En-dehors de ces heures, un service de salage et de déneigement ne sera effectué qu'en cas de fortes chutes de neige ou de verglas.

Lors de mauvaises conditions météo, l'effectif du secteur parcs et jardins (14) est regroupé avec celui de la voirie (15). Un service de piquet est mis en place tout au long de la période hivernale pendant 18 semaines, à savoir de mi-novembre à mis- mars.

## Interventions réparatrices du réseau routier

La maintenance du réseau routier en 2018 comprend des réparations localisées ou des améliorations de la surface :

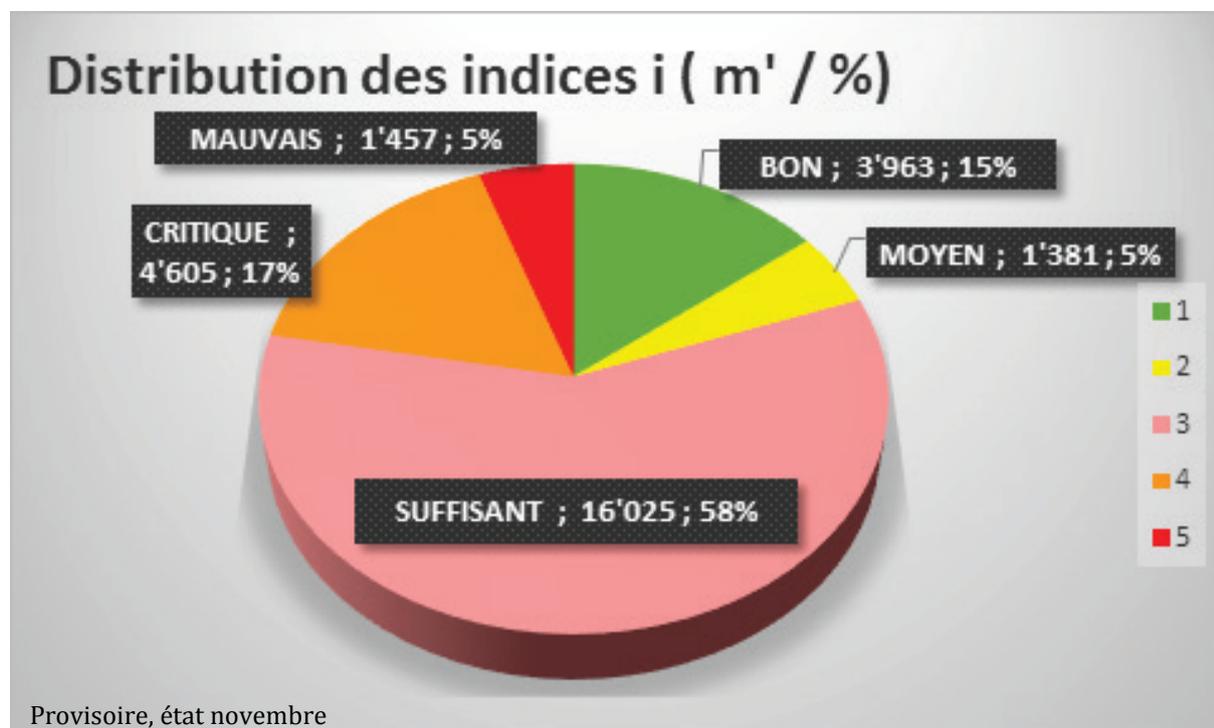
- Déflachage et gravillonnage : des ch. du Gregnolet 15 – 21 et de la Côte-à-l'Ane.
- Pontage de fissures sur les chaussées : sur l'ensemble du territoire dont l'av. des Alpes, l'av. des Mousquetaires, le ch. des Béranges et la partie inférieure du ch. des Buleses.
- Réfection ponctuelle et/ou partielle des chaussées et trottoirs : à l'av. des Baumes de part et d'autre du pont CFF, au passage sous voie CFF – Riviera ; réfection de l'accès à la déchèterie ; ch. du Paradis.
- Réfection des fouilles faites par et pour des tiers en fonction de leur état : les fouilles font l'objet d'une demande d'autorisation par internet via le site de « CARTORIVIERA », d'un permis, d'un métré et d'une facturation.

Ces interventions réparatrices, une fois effectuées, peuvent être considérées comme des « cicatrices » et contribuent à l'usure des routes.

## Réfection conséquente des routes

On entend par réfection conséquente de route une réfection qui implique non seulement la route et la chaussée, mais aussi une ou plusieurs des installations souterraines (gaz, électricité, mise en séparatif et eaux, fibre optique,...).

Pour évaluer l'état de ses routes, notre Commune s'est dotée, à l'instar de certains professionnels du domaine, d'indices basés sur l'observation visuelle en 5 points (mauvais, critique, suffisant, moyen et bon) :



Les principaux facteurs à l'origine de l'usure des routes sont les suivants :

- Niveau de dégradation de la chaussée et de son potentiel de durée de vie
- Effets de la météo et du gel en particulier
- Sollicitations : passages fréquents de poids lourds et des transports publics qui freinent toujours aux mêmes endroits
- Interventions réparatrices réalisées
- Travaux annexes à engager :
  - Au niveau communal (développement, épuration, coordination internes, etc.)
  - Auprès d'autres services externes (SIGE, Romande Energie, télé-réseau etc.)
- Durée des procédures et des ressources internes au service

De manière générale, le SUTP considère que l'usure des routes est principalement due à la vétusté des et à l'intensité du trafic. Le SUTP estime aussi que l'état des routes à La Tour-de-Peilz est suffisant.

Pour les cyclistes, le SUTP développe des pistes ou bandes cyclables lorsque le gabarit routier le permet et les priorise dans le sens de la montée quand le gabarit de la route est trop faible.

Aujourd'hui, le SUTP estime que les principaux axes routiers nécessitant une réfection sont l'av. des Alpes, la rte de Perrausaz et rte de Chailly. Idéalement, les réfections de route (y compris les collecteurs d'eau) devraient aller du bas vers le haut de la ville. Cependant, les travaux sont compliqués du fait de la densité du trafic et de l'âge du réseau. (En haut on voit ce qu'il faut faire, tandis qu'en bas on le découvre !)

Des urgences s'imposent par exemple au ch. Adolphe-Burnat, selon le préavis 1/2019 au vu du mauvais état des conduites de gaz, le SUTP profitera de ces travaux pour mettre en séparatif les eaux claires et usées sur ce chemin étroit.

Dans le haut de la ville, des bassins de rétention des eaux (pour l'Oyonne) sont prévus pour absorber les crêtes d'eau des orages et éviter les inondations.

### **Subventions et aides fédérales/cantoniales**

L'OPB (ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit) accorde des subventions pour les routes dont le trafic est supérieur à 3000 véhicules/jour et ceci jusqu'en 2021 comme suit :

Etude du bruit et son assainissement	15 %
Installation de parois anti-bruit	25 %
Mise en œuvre de revêtement phono-absorbant	32 % des coût attribuable au bruit, max. 50 % du coût total
Modération du trafic	25 % des coût attribuable au bruit, max. 50 % du coût total

Une subvention de CHF 114'000.- a été accordée à l'assainissement du bruit dans le cadre du projet de la réfection de la RC 780 (St. Maurice).

Des subventions peuvent aussi être accordées par la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes) pour les routes cantonales en traversée de localité. La subvention varie de 25% à 50 %. À conditions que le projet fasse l'objet d'un mandat d'ingénieur et que la loi sur les marchés publics soit appliquée.

### **Les coûts**

Entre 2013 et 2018, la commune a dépensé CHF 7'472'120.- pour son réseau routier qui est payé par l'impôt.

Spécification du Travail et route	Période de réalisation des travaux	No. Préavis	Crédit CHF	But spécifique de l'investissement
<b>Aménagement des Anciens Fossés</b>	2011-2013	11/2013 Fermé	5'800'000	2.9 millions pour les routes d'accès aux stationnements qui séparent chemins des piétons et écoliers
<b>Réfection avenue de Jaman</b>	2016-2018	15/2016 Ouvret	507'000	Route : 507'000 Collecteurs d'eau : 318'000
<b>Création trottoir route De Blonay</b>	2016-2017	05/2016 Ouvret	370'000	Route : 370'000
<b>Création trottoir route de Chailly</b>	2016-2017	13/2016 Ouvret	295'000	Route : 295'000 Collecteurs d'eau: 309'000
<b>Réaménagement du carrefour des Boulingrins</b>	2017-2019	21/2017 Ouvret	500'120	Route, giratoire : 500'120

Le Plan d'investissement des routes présenté dans le budget 2019 de notre commune prévoyait les dépenses suivantes :

Années	2018	2019	2020	2021	2022
<b>CHF x 1000</b>	<b>795</b>	<b>985</b>	<b>4'400</b>	<b>6'600</b>	<b>2'225</b>

Le plan d'investissement des routes à moyen terme (ici à partir de 2020) reflète davantage les intentions que la réalité, les urgences d'autres services comme celles de Holdigaz ou des services industriels par exemple viennent souvent contrarier les projections de la commune.

Les composantes des budgets/comptes consolidés sont résumées dans le tableau suivant pour les 5 dernières années :

Spécification comptes sous 430	Budget	Budget	Comptes	Comptes	Comptes
Année	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Traitements: comptes 3011+3069</b>	<b>898.4</b>	<b>941.8</b>	<b>950.4</b>	<b>936.7</b>	<b>913</b>
<b>Achat mobilier urb.: de 3113 à 3114.02</b>	75.3	91.9	31.5	111.96	31.9
<b>Achat véhicules: 3115</b>	20	90	49	0	22.5
<b>Achat matériaux sel &amp; carburants: 3135 + 3136</b>	100	100	94.2	64.6	67.8
<b>Entretien Fontains et routes: 3141 + 3142</b>	<b>376</b>	<b>365</b>	<b>234</b>	<b>253</b>	<b>308</b>
<b>Entretien déf. Incendie</b>	60.5	60	78.6	34.8	51.3
<b>Entretien mobilier: 3153 + 3153.01</b>	35.7	33	7.1	10	11.9
<b>Entret. Véhicules: 3154+3154.01+3155</b>	61.5	59.5	48.4	44.7	35.1
<b>Location machine chantier: 3163</b>	103.4	52.9	46.7	47	24
<b>Tél. assurances, taxes, transfer fond: 3182+3186+3192+3816</b>	30.8	28.2	19.1	30.1	23.5
<b>Déchets de voirie</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>150</b>
<b>Total : milles Fr.</b>	<b>1911.6</b>	<b>1972.3</b>	<b>1709.0</b>	<b>1682.9</b>	<b>1639.0</b>

## Commentaires :

- Le total du budget annuel 2019 pour les routes et la voirie est de CHF 1.92 Mio. avec un incrément de 17% depuis 2015. Ce centre de charge couvre les coûts d'administration et des expertises nécessaires à la planification de l'entretien et du développement de plusieurs projets. Le SUTP initie les travaux des routes d'entente avec les autres services qui ont des installations en sous-sol. Le personnel de la commune en charge des routes contrôle l'exécution, les coûts et la qualité des travaux accomplis par des tiers.
- Au niveau du budget, l'entretien des fontaines et routes représente le deuxième centre de charge le plus important, auquel s'ajoutent les coûts des véhicules et des machines de chantier

La COGEST a eu l'opportunité de se renseigner sur un grand nombre et variétés d'activités et travaux et des coûts pour les routes. Il faut voir le tout dans le temps et en relation avec la croissance de la population et ses exigences de mobilité.

## Conclusion

L'ensemble des routes et des services souterrains est complexe pour ce qui concerne les travaux interactifs et les coûts. Nous mentionnons deux exemples :

**Un exemple pratique d'exécution des travaux, nous l'avons devant nos yeux depuis 8 mois :** à la rue de Chenevières (Vevey), où routes et réseau sont en train d'être renouvelés.

**Le deuxième exemple met en relation les coûts des routes, des conduites EU et du traitement des EU :**

L'amortissement des conduites EU planifié, selon le règlement communal des évacuations des eaux (Préavis 11/2015), est de CHF 255'000.-/an.

Le coût du traitement des EU (ou mélange EC/EU) que le SIGE charge aux contribuables de la Tour-de-Peilz est d'environ CHF 1.7 Mio./an. (Rapport de gestion SIEGE).

La mise en séparatif des eaux est donc un objectif à attendre ! (Non seulement pour notre commune mais du Canton). Une réduction ou augmentation évitée de 7.5 % de CHF 1.7 Million = CHF 127'000 .- correspond à 50 % de l'amortissement mentionné.

Les commissaires sont partagés sur l'entretien des routes :

- Certains commissaires pensent qu'une planification définissant plus précisément quelques priorités (sécurité du transport de gaz, etc.) serait nécessaire. Par ailleurs, une meilleure coordination entre les différents acteurs ayant des installations en sous-sol des routes, par exemple en organisant plus souvent une séance de planification entre tous les acteurs concernés par les routes, permettrait d'obtenir un plan d'investissement des travaux plus réaliste.
- D'autres commissaires estiment que les ressources humaines actuelles d'Urbanisme et Travaux, assistés par des bureaux d'ingénieurs et entrepreneurs locaux, offrent des solutions pragmatiques et compétitives (en lien avec le Canton qui a délégués les routes en traversées aux communes).

## Vœux

- Organiser plus régulièrement des rencontres avec l'ensemble des acteurs qui ont des installations dans le sol sous les chaussées, ceci pour identifier plus précisément les priorités et planifier plus précisément les investissements futurs.

- Définir un crédit minimal pour l'entretien constructif des routes sur 4 ans qui permette d'utiliser le crédit de 6 Mios affectés à la mise en séparatif.

## Annexe

### Résumé de l'audit de la cour des comptes sur l'entretien constructif des réseaux routier cantonal et communal

#### 1. Pourquoi mentionner ici cette étude ?

La COGEST a trouvé dans cet audit des informations et méthodes intéressantes qui ont stimulé la discussion en commission et qui permettent aux experts de « comparer » données et coûts d'entretien des routes des autres communes. L'audit a développé une méthode basée sur la sauvegarde du patrimoine routier, (ou dépréciation annuelle) expliqué au suivant.

#### 2. Rappel historique

En 2004 le Canton avait transféré aux communes 225 km des tronçons de routes cantonales en localité. Pendant la période 2004-2013 un moratoire sur les subventions cantonales pour l'entretien des routes avait été introduit, en raison de restrictions budgétaires. De ce fait, le réseau routier s'était fortement dégradé.

#### 3. L'objectif de l'audit

Il consistait à analyser la gestion de l'entretien constructif des routes dans différentes communes et à examiner si les collectivités publiques qui en ont la charge, agissent conformément aux bonnes pratiques dont le but est de maintenir la valeur ce patrimoine. L'audit se centre sur les normes SN 640 981 « Gestion de l'entretien dans les agglomérations » et la norme SN 640 986 « Gestion de l'entretien dans les villes et les communes : besoin annuel moyen pour l'entretien des réseaux routiers ».

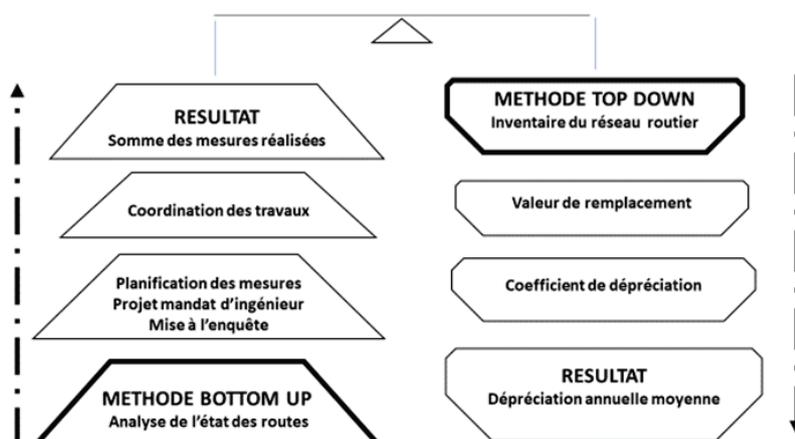
La méthode se fonde sur une double approche :

#### DESCENDANTE – ASCENDANTE (TOP DOWN – BOTTUM UP)

L'approche **TOP DOWN** consiste à estimer le besoin d'entretien constructif théorique en termes de coûts moyens annuels en se basant sur quelques indicateurs caractéristiques du réseau routier. Cette approche met l'accent sur l'estimation de valeur de remise à neuf du patrimoine routier (ou valeur de remplacement) et la nécessité de maintenir cette valeur par l'entretien.

L'approche **BOTTUM UP** nécessite d'analyser l'état des routes selon un relevé visuel d'état (norme VSS 640 925b), de planifier leur entretien, d'organiser la coordination des travaux **avec les autres** domaines, de réaliser les travaux, puis de répertorier les mesures réalisées en enregistrant les coûts.

#### Schéma de la méthode du maintien de la valeur des routes selon la VSS



**Contribution et recommandations de l'audit :** La valeur du patrimoine routier de l'ensemble des communes suisses a été estimée à CHF 7.6 milliards et les besoins d'entretien annuels, à CHF 128 millions. (Détails selon tableau page suivante) Il ressort des éléments dont dispose la Cour, que l'entretien serait insuffisant pour l'instant.

En matière de gestion, la Cour a constaté que rares sont les communes qui recourent à des méthodes professionnelles « reconnues » et que la plupart d'entre elles font des réfections de routes au coup par coup.

La Cour recommande :

- Aux Communes d'établir un système d'information standardisé sur l'ensemble de leur réseau routier.
- Au Canton de pérenniser les subventions aux communes pour les tronçons en traversée de localités.

Enfin, l'étude originale de la Cour inclut 8 cas de routes cantonales et 45 cas des communes.

Le tableau résume les valeurs évaluées pour 4 communes avec un réseau similaire à la Tour-de-Peilz. Lausanne est incluse à titre informatif. La dernière ligne montre l'extrapolation à l'ensemble.

<b>Commune</b>	<b>Longueur Valeur Retenue m</b>	<b>Valeur de Remplacement (ou Patrimoine) Million CHF</b>	<b>Dépréciation/an Million CHF correspond au besoin théorique en entretien</b>	<b>Valeur de Remplacement/km Mio CHF</b>	<b>Dépréciation/ An/ Km CHF</b>
<b>Lausanne</b>	195'569	490	9,3	2,5	48'000
<b>Aigle</b>	62'732	104	1,7	1,66	27'000
<b>Crissier</b>	37'112	75	1,3	2,0	35'000
<b>St-Légier-La Chiésaz</b>	42'521	51	0,85	1,2	20'000
<b>Chardonne</b>	59'225	91	1,5	1,54	25'000
<b>Extrapolation à l'ensemble des communes, sauf Lausanne</b>	<b>Km 6016</b>	<b>Million CHF 7617</b>	<b>Million CHF 127</b>		

## PARCS ET JARDINS

La COGEST a visité les serres et le parc à machines du secteur de Parcs et Jardins, elle s'est centrée sur les principes d'entretien des espaces de Parcs et Jardins et plus spécialement de ceux de Béranges 111 , mais aussi de la gestion et de l'organisation du secteur.

### Organisation du travail et activités

Le secteur de Parcs et Jardins dépend du dicastère de l'urbanisme et des travaux publics. Son organigramme comporte un chef jardinier entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de 13 collaborateurs, 3 apprentis ainsi qu'1 stagiaire qui vient de l'EVAM.

Les principaux principes d'organisation du travail de ce secteur sont les suivants :

- Des contrats de travail pour le personnel à l'année impliquant une planification rigoureuse des tâches pour maintenir une charge de travail constante tout au long de l'année.
- Une forte synergie entre les équipes de Parcs et Jardins et de la voirie favorisant l'entraide en hiver et plus particulièrement lors de chutes de neige
- Une rationalisation des tâches
- Une auto-suffisance des besoins de la commune : la production des plantes et fleurs est entièrement destinée à la commune

Le secteur est organisé en 4 unités : établissement horticole sur la parcelle de Béranges 111, entretien extérieur, petite création et tonte et enfin cimetière.

#### 1. Etablissement horticole

Les 4 serres de Béranges 111 sont de conception ancienne, leur construction date des années 1980 et 2000, leur système de chauffage a 40 ans et leur gestion est entièrement manuelle. Un projet de serre unique, nous a-t-on dit en septembre 2018, est à l'étude pour remplacer l'ensemble des serres actuelles. Cependant, le budget 2019 au poste 440.3154.00 fait état d'un crédit pour le remplacement de la seule serre des fleurs.



Le secteur « établissement horticole » est organisé comme suit pour réaliser les cultures à l'intérieur des serres:

<p>1 chef de culture (Adjoint) 1 ouvrière qualifiée  2 apprenties</p>	<p>Entretien et plantation dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 serres d'une surface au sol de 102m<sup>2</sup> pour la multiplication (18°) et de semis (15°)</li> <li>• 1 serre de 550 m<sup>2</sup> pour la production de plantes pour la décoration de la ville</li> <li>• 1 serre de 176 m<sup>2</sup> pour la production de fleurs coupées pour décorer les bâtiments de la commune et offrir aux visiteurs des bouquets conservés dans un frigo pour en garder la fraîcheur</li> <li>• des massifs fleurs coupées plantées en pleine terre (roses, plantes annuelles) des tables de culture à 2 étages qui ont doublé la surface de culture des vivaces et qui</li> <li>• un carreau de courges destinées à la fête de Halloween</li> </ul>
---	---

Une rotation des plantes dans les parcs, sur les ronds-points et autres emplacements nécessite une planification rigoureuse et consommatrice en temps afin de garder la bonne facture des plantes dans les lieux publics.

## 2. Entretien extérieur

<p>1 chef d'équipe 1 ouvrier qualifié 2 ouvriers</p>	<p>Plantation de massifs de fleurs annuelles, bisannuelles, vivaces  Tailles d'arbres d'avenues, arbustes, plantes vivaces  Arrosage des massifs  Décoration de Noel et des manifestations communales</p>
--	---

## 3. Petite création, tonte

<p>1 chef d'équipe 2 ouvriers qualifiés 1 ouvrier non qualifié 1 apprenti (partagé avec le secteur « entretien extérieur »</p>	<p>Entretien de 8 places de jeux  Entretien et création ou restauration de surfaces de gazons, de prairies fleuries, du terrain de football  Création de massifs floraux, plantations de haies, arbustes  Réfection de petites constructions paysagères (dallages, escalier, place de jeux)</p>
--	---

## 4. Cimetière

Un responsable et un ouvrier sont préposés à l'entretien du cimetière.

## Véhicules et machines

Les véhicules et machines de Parcs et Jardins ont été sélectionnés en priorité pour leurs fonctions multi-tâches. Par ailleurs, la réaffectation de machines anciennes a été privilégiée à l'achat de nouvelles machines quand cela s'avérait possible.

Le parc de véhicule est composé de :

- 5 camionnettes, la dernière acquise étant électrique



Iveco avec grue



Mini Muck



Mitsubishi



Mercedes Citan



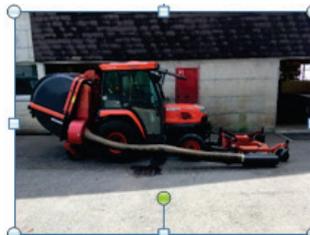
Nissan E-NV 200

La camionnette électrique a une autonomie de 150 Km et est équipée d'une batterie d'une capacité estimée à 24KW/h. Si cette charge de 24kW/h. est consommée durant les 260 jours ouvrables de l'année, la camionnette consomme alors sur une année 6240 kW/h., pour un coût total de CHF 790.-.

- 3 tracteurs avec cabines servent à la fois à la tonte, au ramassage des déchets de jardin et en hiver au déneigement et au salage



Aebi TC 07 avec plateau



Kubota avec tondeuse et bac de ramassage



Tracteur Yanmar

- 1 tracteur tondeuse rotatif avec fonction mulching = tonte sans ramassage d'herbe, l'herbe non ramassée servant d'engrais naturel ce qui a l'avantage d'éviter le transport des déchets.



- 1 tondeuse hélicoïdale multi-fonction  
remise en état pour CHF 2'500.- .



- un assortiment d'engins fonctionnant sur 2 batteries électriques ce qui rend les machines plus maniables, moins lourdes et moins bruyantes.

Aucune machine ne fonctionne à l'essence alkylée dont l'avantage serait de préserver davantage la santé des travailleurs. Lors d'achats de nouvelles machines à petit moteur, cette option pourrait faire l'objet d'un examen approfondi.

Selon les données du SUTP, les 4 camionnettes, les 3 tracteurs et les 2 tondeuses consomment 7368 l de carburant/an, dont le prix total s'élève à CHF 13'575.-. La combustion du carburant génère 19.8 tonnes de CO<sub>2</sub> à une taxe de CHF 1'980.-/an, incluse dans le prix total.

### **Principes d'entretien de Parcs et Jardins**

Au vu de ce qui nous a été présenté lors de notre visite, nous avons pu constater que l'entretien des espaces publics par le secteur des Parcs et Jardins vise des objectifs de durabilité dont :

1. un arrosage qui limite la consommation en eau :
  - a. l'arrosage automatique moins gourmand en eau est privilégié à l'arrosage au jet (Jardin Roussy, les pyramides, les terrains de sport de Bel-Air, les Mousquetaires, les Baumes, Vassin, les ronds-points...).
  - b. le paillage par des couches de matériaux protecteurs posées au sol pour garder l'humidité de la terre.
2. Le recours à l'argile concassée pour renforcer le drainage de certains terrains.
3. Le remplacement du terreau dont l'exploitation assèche les marais et menace la biodiversité par un substrat, le Ricoter, ceci bien que son coût soit supérieur (CHF 80 à 90.-/ m<sup>3</sup>) et nécessite un arrosage beaucoup plus minutieux.
4. L'utilisation, voire le recyclage de petites quantités de terreau de champignons récupéré dans une entreprise proche de la commune et mis à disposition de la commune gratuitement.
5. Le remplacement des engrais chimiques aussi souvent que possible par des engrais organiques et parfois des pesticides par des auxiliaires tels que les coccinelles.
6. L'emploi de gaz pour le désherbage des routes et trottoirs même si celui-ci nécessite des passages plus fréquents qu'avec le glyphosate ou Round up.

Par contre, aucune intensification de l'arborisation et de la végétalisation n'était envisagée sur le haut de la ville alors même que cela contribuerait à limiter les effets des canicules et limiterait les îlots de chaleur. La mise en place de la démarche « Ville Verte » demandée par le chef jardinier permettra peut-être d'y remédier.

## Coûts et consommation énergétique

Aux comptes 2018, les charges pour les parcs et Jardins et le cimetière (comptes 440 et 441) s'élèvent à CHF 1'867'067.-. 59% des charges du secteur sont dévolus aux salaires du personnel, soit CHF 1'100'346.-.

La différence, soit CHF 767'000.-, inclut l'amortissement pour le réarrangement de centre ville (CHF 290'000.-), différents achats en (KCHF): engins de jeux (85), grains et plantes (52), outils et matériel d'entretien, (43), différents entretiens: machines (43), et autres montants mineurs selon le rapport des comtes.

Les revenus des Parcs et Promenades proviennent principalement des locations de jardins, de places de parcs, des concessions et colombariums et de remboursements d'assurances, de l'appartement de Vassin 27, ces recettes s'élevant à CHF 105'244. -.

Quant aux dépenses en électricité, elles ne peuvent être évaluées précisément parce qu'il n'y a pas de compteur séparé entre la voirie et Parcs et Jardins dans le bâtiment de Béranges 111. Par contre, les appareils et la camionnette électriques sont rechargés en électricité grâce aux panneaux photovoltaïques de la commune. Recourir davantage à l'électricité qu'à l'essence pour faire fonctionner les machines contribue à préserver l'environnement.

## Conclusion

L'entrée en fonction du nouveau jardinier en janvier 2017 a amené de nombreux changements qui visent d'une part à préserver la santé de son personnel en cherchant à réduire la pénibilité du travail et d'autre part à préserver l'environnement en s'employant à limiter les effets du dérèglement climatique et à maintenir la biodiversité. Par ailleurs, le jardinier-chef s'est aussi préoccupé de réduire la et ainsi de veiller à préserver la santé de son personnel.

La COGEST ne peut que féliciter le chef-jardinier de tous les aménagements et les changements introduits depuis son arrivée en fonction. Elle se réjouit à l'idée que notre conseil ait finalement accepté que ce secteur puisse, sur l'instigation de leur chef, entrer dans une démarche « Ville Verte » dont les principaux objectifs sont les suivants:

- Développer des **parcs**, car les personnes habitant des quartiers verdoyants sont en meilleure santé
- Planter davantage d'**arbres**, car ces derniers refroidissent les villes et filtrent les poussières fines de l'air.
- Créer des **biotopes urbains**, car les espèces animales et végétales menacées y trouvent un habitat.

## Vœux

- soutenir financièrement les propositions qui seront faites dans le cadre du projet Ville Verte.
- étendre la végétalisation et l'arborisation des rues à l'ensemble de la ville et plus particulièrement aux quartiers du haut et de l'Est de la ville, ceci pour réduire les îlots de chaleur en été.

## RÉFECTION DU CHALET FONTANNA DAVID

### Présentation

Le chalet Fontanna David est situé à 1170 mètres d'altitude sur le site du même nom dans les hauts de la commune de Blonay, parcelle n° 24 en lisière de forêt. Cette parcelle s'étend sur 23'264 m<sup>2</sup>, dont un bâtiment, le chalet, occupant 79 m<sup>2</sup>.

Pour mémoire, dans le cadre de la 3ème correction du Rhône, La Tour-de-Peilz a cédé sa parcelle de Noville sur laquelle se trouvait le Fort et le canton, en échange, lui a cédé une parcelle de forêts à Blonay où se situe le chalet de Fontanna David, ceci moyennant une soultte de CHF 300'000.-.

Le chalet Fontanna David était en mauvais état : il y avait un fort taux d'humidité et des infiltrations d'eau. Les boiseries avaient pourri et la toiture était dégradée. Il fallait impérativement intervenir pour assainir le bâtiment et assurer la conservation de l'existant.



### Travaux réalisés

La Municipalité avait présenté un préavis pour une demande de crédit de CHF 300'000.- pour la transformation du chalet et le conseil l'avait accepté. Les rénovations envisagées devaient obtenir l'aval du canton soucieux de préserver le caractère de chalet d'alpage. La plupart des travaux prévus dans le préavis ont été réalisés, certaines modifications supplémentaires imprévisibles au moment de l'élaboration du préavis ont dû être apportées.

Le chalet, à l'origine, n'avait pas de fondation, mais reposait toutefois sur un amas de pierres de 30 cm. de hauteur. Une fois le démontage des vieux planchers pourris effectué, on arrivait directement sur le mur. Deux des façades ont dû être drainées et les soubassements des murs recréer, ce qui n'avait pas été prévu initialement. Suite à l'évaluation par les spécialistes qui ont remporté l'appel d'offre, 100% au lieu des 50% des tavillons de la toiture ont été remplacés. De surcroît, il a été nécessaire d'assainir complètement le toit.

La réserve de 5% du budget réservée aux imprévus n'a pas permis de couvrir les travaux supplémentaires.

La modification des ouvertures a été refusée par le canton dans le souci préserver le caractère initial du chalet d'alpage. L'ensemble des ouvertures ont été conservées en l'état. Les portes ont été sablées et vernies comme elles l'étaient à l'origine.

Le chalet est équipé de toilettes sèches, option qui va dans le sens du respect de l'environnement.

La suppression du plafond à l'étage a nécessité la pose d'une couche d'étanchéité en toiture, ce qui a permis de mettre en valeur une très belle poutraison et a rendu visible la charpente du toit. Une poutre a été posée pour répartir la charge de la toiture créant ainsi un volume. Une zone living-room a été aménagée pour la détente. Une paroi sépare les 2 pièces du

haut et des casiers de rangement vont être installés. L'escalier a été entièrement refait.



Une génératrice pouvant contenir 2 litres d'essence et un réseau de distribution interne d'électricité ont été installés pour pallier à l'absence de réseau électrique à proximité. Des panneaux photovoltaïques qui ont déjà été achetés seront installés en terrasse l'année prochaine, une fois les autorisations reçues.

Les travaux ont débuté en août 2017 pour se terminer en octobre 2018. Le chantier a en effet été interrompu à cause de l'arrivée la neige plus tôt que de coutume.

Les entreprises ont toutes réalisé un travail extrêmement soigné. La réfection des tavillons sur la toiture est particulièrement réussie.



### **Aménagements intérieurs et extérieurs**

A l'avenir, il est prévu d'équiper le chalet comme suit :

#### **A l'intérieur :**

- Tables et chaises pour 20 personnes
- Lits et couchages pour 8 personnes
- Salon lounge à l'étage
- 1 cuisinière à bois
- 1 armoire de rangement
- Eclairage de base et prises 220 volts
- Casseroles et ustensiles de cuisine de base pour usage de la cuisine à bois
- Matériel de nettoyage

L'aménagement intérieur sera réalisé par le menuisier communal à partir des planches de l'ancien plancher. Les tables et les bancs seront fournis par la voirie qui les en a en stock depuis assez longtemps. Ils sont lourds et ont été préalablement utilisés pour les manifestations.

#### **A l'extérieur :**

- Une terrasse de 29 m<sup>2</sup>
- Des toilettes sèches
- Une fontaine alimentée par de l'eau de source (eau considérée non potable par le SIGE utilisable sous la responsabilité des usagers) : la source d'eau à côté du chalet a été captée il y a des décennies et fonctionne toujours. Il semble qu'il y ait d'ailleurs plusieurs petites sources. Le terrain autour de la fontaine était très humide, ce qui s'est beaucoup amélioré depuis qu'il a été drainé.
- Les places de parc n'ont pas été autorisées à proximité immédiate du chalet, le SDT s'y étant opposé. Une surface de parking existe dans le virage à 300m - 400m. du chalet. Le voisin accepte qu'on stationne des véhicules près de chez lui.

Sur la porte, il y a une inscription « chalet Fontanna David » avec une orthographe ancienne, l'idée aujourd'hui est d'apposer une plaque semblable à celle de Monbriond.

## **Appels d'offre et adjudication**

Depuis 2018, un nouvel article de loi sur les marchés publics permet de faire un appel d'offres comparatif où seul le critère de prix est applicable. Pour le chalet Fontanna David, les appels d'offres ont été adressés à 2 entreprises au minimum.

Pour la toiture en tavillons, les entreprises capables de réaliser ce travail étant peu nombreuses, c'est une entreprise de Blonay qui a obtenu le travail et non l'entreprise fribourgeoise qui avait aussi soumissionné.

Le choix des entreprises soumissionnaires a été réalisé suivant les critères suivants :

- le lieu de résidence local ou régional
- le prix le plus avantageux pour autant que les prix aient été argumentés à partir d'un descriptif des travaux.
- la réputation et la compétence des entreprises.

La majorité des entreprises adjudicataires pour la réalisation étaient presque toutes de la région.

## **Bilan financier**

Au niveau du bilan, le montant du préavis était de CHF 300'000.- payés entièrement par la soule accordée par le canton. Le montant total des dépenses a finalement été de CHF 349'122.05. Blonay a accordé une subvention de CHF 20'000.- pour contribuer à la réalisation du toit en tavillons. Le dépassement est de CHF 28'722.05, soit 9.57%. La commune n'a eu finalement à déboursier que CHF 29'122.05, ce qui représente 9.57% de plus que le budget initial.

Le préavis avait anticipé les dépenses suivantes :

- couverture 50% de la toiture CHF 46'000.-. Les travaux pour CHF 20'000.- de la toiture ont été compensés par la construction du toit en tavillons
- renforcement en maçonnerie de CHF 26'000.- imprévus. Le fait que les entreprises étaient sur place a permis de profiter pour faire certains petits travaux.
- Réseau électrique et luminaires : CHF 5'900.-

Le montant de CHF 300'000.- du préavis aurait été parfaitement respecté s'il n'y avait pas eu d'imprévus (toiture et soubassements).

Pour mémoire, lors de la visite de la commission du conseil communal chargée d'examiner le préavis 18/2016, la commission avait pris note que des surprises étaient possibles sur un chantier de rénovation et qu'un dépassement du budget ne pouvait être exclu.

L'installation de panneaux solaires ainsi que de l'onduleur et des batteries coûtera grosso modo CHF 3 à 4'000.-, ce qui a été porté au budget 2019 pour un montant de CHF 7'000.-.

## **Conditions de location du chalet**

Le chalet sera loué de mai à septembre car il est difficile d'y accéder en hiver. Il est impossible de le chauffer. Le lieu est sympathique, très rustique, très nature, ce qui contribue à son charme.

Comme c'est un chalet en bois, les mesures de sécurité contre les incendies sont conformes aux normes de l'ECA : 2 extincteurs sont à disposition sur place.

Comme il n'y a pas de raccordement à l'égout, les locataires ne pourront pas nettoyer le matériel dans la fontaine. Ils devront se servir de matériel jetable, reprendre leur vaisselle et emporter leurs déchets.

Pour l'éclairage, une petite génératrice sera installée en attendant la pose des panneaux photovoltaïques alimentant deux prises électriques.

Pour cuisiner, un fourneau à bois est à disposition.

Les modalités de location seront définies par la Municipalité.

Un intendant sera nommé pour la gestion et l'entretien du chalet. Il sera probablement le même qui s'occupe déjà des autres chalets dans la zone.

Pour information, les prix de location du chalet en CHF sont les suivants : 1j. = 100.- ; 1 nuit = 150.- ; 1j. + 1 nuit = 250.- ; week-end (samedi 9h. - dimanche 18h.) = 350.-.

**En conclusion,** La COGEST félicite la municipalité pour ce projet qui est une belle réalisation préservant le patrimoine des chalets d'alpage. Elle souhaite que ce chalet ne soit pas seulement loué à la population boélande, mais aussi à un plus large public. La COGEST espère que le prix de location du chalet, au vu de la simplicité des lieux, sera attractif.

#### **Vœu**

- mettre en avant cette réalisation dans les médias, sur le site Web de la commune, dans la Tour-Info et les guides de refuges afin de mieux valoriser le patrimoine communal.

## FONDATION DU MUSÉE SUISSE DU JEU - CONTRAT DE PRESTATIONS

### Contexte et cadre juridique

Pour rappel, la forme juridique du Musée suisse du jeu (MSJ) est une fondation dont le but est d'exploiter, développer et animer l'espace mis à disposition par la commune (Château et maison du jardinier) et les services de la ville (Domaines et bâtiments / Urbanisme et travaux publics). Ces services s'occupent d'ailleurs de l'entretien régulier du site.

Un contrat de prestation lie le MSJ à la commune qui lui accorde une autonomie de fonctionnement en échange d'une transparence et d'une comptabilité analytique dans la gestion de ses activités (rédaction d'un rapport annuel de gestion, description et évaluation des prestations et comptabilité détaillée). En contrepartie, le musée se voit octroyer une subvention annuelle de CHF 695'000.-.

La mission du MSJ se décline en trois points: gestion et enrichissement de la collection, recherche dans le domaine du jeu et diffusion des connaissances.

De plus, l'association des Amis du Musée, structure indépendante du musée et ayant son **propre** budget offre un soutien très actif à la fondation. Elle finance des recherches et facilite la publication d'études et d'ouvrages **spécialisés**. Elle contribue à enrichir la collection et encourage la participation de bénévoles pour des animations et des conférences.

Depuis plusieurs années, le musée est confronté à des diminutions de recettes, ceci malgré le fort engagement de son personnel, de son conseil de fondation et de l'association des Amis du Musée. Cette année, la COGEST mettra un accent particulier sur la situation financière du musée et plus particulièrement sur son bilan au 31 décembre 2018.

### Collection

En 2018, le musée, grâce à des dons, a acquis près de 6700 pièces réparties entre 47 donateurs dont:

- une grande collection de jeux divers (262 pièces) léguée par un citoyen montreusien, M. Gaeng. Pour le remercier de son don, le Musée a décidé de présenter sa collection dans une exposition temporaire qui a eu lieu en janvier.
- une collection cédée par un passionné et comportant en grande majorité des objets (265 pièces) d'origine japonaise.

Grâce aux fonds de l'Association des Amis du Musée et à sa générosité, plusieurs objets liés à la thématique de l'Antiquité ont été achetés chez des marchands ou dans le commerce :

- Une collection d'environ 6000 dés a été acquise aux Pays Bas

Le montant total des achats pour 2018 s'élève à CHF 4312.35. Conformément au contrat de prestation liant le MSJ à la commune aucun montant provenant de la subvention n'a été prélevé pour l'achat de ces nouveaux objets.

### Recherche

Le rayonnement du musée dépasse le niveau national. Son rayonnement se lit aux échanges d'objets avec d'autres musées et aux différents apports de son directeur dont les contributions à des articles scientifiques et des catalogues de musée sont prisées. Malheureusement, dans le monde du jeu, ces prestations ne sont pas monnayables et ne s'apprécient qu'en termes de notoriété.

La Fondation ainsi que l'AAMSJ s'efforce chaque année de renforcer le secteur de la recherche ceci dans le but d'acquérir de nouvelles connaissances et de la diffuser ensuite au public.

## Diffusion des connaissances

Différentes expositions et animations ont été organisées. 2018 a marqué le retour de l'exposition permanente suite à l'exposition « So British » de 2017. Le MSJ a profité de ce changement pour réorganiser et optimiser l'exposition permanente en présentant de nouveaux objets L'exposition « Very British ».

Une nouvelle exposition temporaire « Albert Smith » a débuté en novembre 2018. Si cette exposition bénéficie d'un apport financier extérieur de CHF 60'000.-, le musée a dû contribuer à ses frais à hauteur de CHF 19'624.-.

Le MSJ a profité de cette 2<sup>e</sup> exposition pour réorganiser et optimiser l'exposition permanente en présentant de nouveaux objets. Toutefois, si l'exposition « So British » a reçu un financement extérieur (CHF 60'000.-), le musée a tout de même été mis à contribution à hauteur de 19'960.-.

En collaboration avec l'Association des Musées de la Riviera (AMRV), 3 événements principaux ont été organisés à l'instar de l'année précédente :

- « PakoMuzé »
- la « Nuit des Musées »
- « En famille au Musée »

804 adultes et enfants y ont pris part.

En plus de ces expositions, le musée a organisé des événements courants tels que fêtes d'anniversaire (24 pour 252 participants), ateliers divers (128 pour 1172 participants) et visites guidées (42 pour 507 participants).

La manifestation du « Château des jeux », quant à elle, a remporté un franc succès pour sa 10<sup>e</sup> édition grâce à une météo favorable et la participation du Festival Image. 3400 visiteurs y ont participé contre 2200 en 2017, soit une augmentation de plus de 50% ! 90 animateurs bénévoles ont été répartis sur 19 stands de jeux afin d'initier le public aux différentes activités proposées. Comme à l'accoutumée, cette manifestation a bénéficié pour son organisation d'une subvention de CHF 20'000.- de la commune. Elle a aussi reçu des dons à hauteur de CHF 5'000.-.

## Exploitation

En 2018, le MSJ a comme d'autres musées subi plusieurs réductions de recettes :

	2018	2017	Différence 2017/ 2018
Recettes entrées	74'917.-	86'643.-	- 10'940.-
locations de salles	17'258.00.-	41'819.-	- 24'561.-
Locations d'objets	1'823.-	873.-	- 950.-
<b>Total</b> des principales pertes au niveau de l'exploitation			- <b>36'451.-</b>

La diminution du nombre d'entrées a été ressentie par tous les musées de la région. La baisse de fréquentation des Musées est certes générale et liée à différents facteurs (baisse de courses d'école, franc fort, augmentation de l'offre (Chaplin's World, Nest, etc.), de nombreux établissements culturels étant également impactés.

Quant à la baisse des locations de salles, elle est essentiellement due à une nouvelle offre plus compétitive d'autres prestataires de la région.

Enfin, les frais de publicité pour tenter d'attirer davantage de visiteurs ont augmenté de CHF 21'083.- (CHF 37'244.- en 2017 et CHF 56'327.- en 2018) sans effet « perceptible » sur l'augmentation des entrées au musée.

### **Boutique**

La boutique a elle aussi vu ses ventes diminuer de CHF 2'224,45 (CHF 63'596.60 en 2017 et CHF 61'372,15 en 2018).

### **Restaurant**

Le nouveau gérant du restaurant le « Joker » a pu ouvrir les portes de son établissement au 2<sup>e</sup> trimestre 2018. Le contrat de bail négocié par la commune avec le gérant était de courte durée, des projets de rénovation du bâtiment abritant le restaurant étant projetés.

De ce fait, le gérant a accepté de louer le restaurant moyennant qu'il effectue à sa charge les travaux destinés à la mise en conformité et au fonctionnement de l'établissement. En échange, le gérant a bénéficié d'une forte réduction de loyer par rapport au gérant précédent. De ce fait, le loyer ramené à 12 mois du nouveau gérant s'élève à CHF 12'000.- au lieu des CHF 30'400.-, ce qui a réduit d'autant la masse financière que le musée peut utiliser pour son fonctionnement.

Il est important de souligner qu'en d'autres circonstances les frais à couvrir pour le réaménagement et la remise aux normes auraient été à charge de la Fondation.

### **Scénographie**

Modifier la scénographie et la mettre au goût du jour est plus que jamais d'actualité, elle est même, selon le Conseil de Fondation, impérative pour la viabilité du MSJ. Deux journées « portes ouvertes » ont eu lieu fin novembre 2018 pour informer les conseillers communaux et le public, initier la campagne de recherche de fonds et présenter le projet de nouvelle scénographie.

Consciente du caractère crucial de la réalisation de ce projet pour le futur du Musée, la Fondation a puisé en 2018, dans son fonds de réserve pour les investissements futurs, un montant de CHF 23'986.- pour documenter le projet de nouvelle scénographie, ceci contribuant à une baisse des réserves à disposition pour les achats futurs.

Le budget de cette nouvelle scénographie a été estimé à environ CHF 2'500'000.- et ne sera en aucun cas pris sur la subvention allouée par la commune au musée, celle-ci étant destinée à couvrir essentiellement les salaires du personnel.

De ce fait, la fondation est à la recherche de fonds privés. Diverses demandes ont déjà été adressées à de potentielles sources de parrainage (Loterie Romande, banques, etc.) dont certaines ont octroyé des fonds par le passé. D'autres sources de parrainage doivent encore être trouvées.

Le président de la Fondation souligne que le projet de scénographie sera réalisé, à condition que les fonds soient réunis et ceci indépendamment des travaux de rénovation du Château que ceux-ci soient réalisés ou non.

## **Comptes**

Les résultats comptables annuels de la Fondation, ont été révisés par l'Organe en charge du contrôle des comptes : la fiduciaire Jean-Christophe Gross SA à Vevey. Aucune anomalie n'a été constatée.

<b>Evolution de la fortune de la Fondation</b>		
	<b>31/12/ 2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Solde au 01/01/2018</b>	<b>1'155'219.97</b>	1'019'765.25
Perte/Bénéfice de l'exercice	- 15'947.75	454.72
Réévaluation valeur collection	0.00	135.000.00
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>1'139'272.22</b>	1'155'219.97

Les membres de la commission remercient unanimement la Fondation pour la qualité et la transparence des informations transmises. Ils relèvent également les efforts considérables fournis par la Fondation du Musée, les membres du conseil de fondation, la direction du musée et son personnel dans le but de développer le Musée et d'atteindre les objectifs fixés.

Ils constatent que plusieurs voyants sont au rouge, que les recettes continuent à diminuer sur différentes postes et que les moyens d'y remédier ne vont pas de soi. D'ailleurs, le conseil de fondation lui-même en convient. Il estime qu'aucun changement important (nouvelle scénographie,...) ne sera mis en place avant au moins 2 ans et admet que les années à venir seront difficiles, ceci malgré tout l'investissement des uns et des autres.

La COGEST sera donc très attentive à l'évolution de la situation financière du musée ces prochaines années. Elle réitère les craintes émises lors des derniers exercices quant à la viabilité à moyen terme de cette institution, considérant le contexte actuel et les dépenses futures.

### **Vœux**

- La COGEST réitère son vœu de voir la municipalité entreprendre des réflexions sur l'avenir de cette vitrine culturelle qu'est le Musée Suisse du jeu ;
- La COGEST attire l'attention sur l'urgence du renouvellement de la scénographie pour l'attractivité et la survie du musée ;
- Elle souhaite aussi que le conseil de fondation mette en place quelques lignes directrices et indicateurs pour augmenter la fréquentation du musée.

## RÉSULTATS COMPTABLES 2018

En séance du 8 avril 2019, la Municipalité a approuvé les comptes de l'exercice 2018 comme suit :

Total des charges	CHF	67'551'131.73
Total des revenus	CHF	70'251'721.10
Excédent de revenus	CHF	2'700'589.37
Le budget prévoyait un déficit de	CHF	726'699.00

Ce résultat tient compte des affectations obligatoires aux fonds de réserve :

Evacuation des eaux	CHF	545'400.54
Energies renouvelables, développement durable	CHF	124'092.44
Fonds primes de départ des Municipaux	CHF	20'600.00
Dispenses de places de parc	CHF	0.00

Le résultat tient aussi compte des prélèvements obligatoires aux fonds de réserve suivant :

Entretien du port	CHF	92'384.23
-------------------	-----	-----------

## CONTRÔLE DES COMPTES

Les commissaires ont reçu les comptes et les commentaires de chaque service avant la séance d'examen. Avant chaque rencontre avec la Municipalité et les Chefs de service concernés, les membres de la Commission de Gestion se sont réunis afin de déterminer les questions relatives aux comptes communaux.

Les recettes sont supérieures au budget de	CHF	3'832'878.99
Les charges sont supérieures au budget de	CHF	3'076'523.63
Les amortissements sont supérieurs au budget de	CHF	24'100.60
La marge d'autofinancement est positive de	CHF	3'545'951.75
La dette (hors fondations) est constante et s'élève à	CHF	20'000'000.00
Ce qui représente une dette brute par habitant de	CHF	1'799.00
Le plafond d'endettement est de	CHF	85'000'000.00

## **RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE**

Dans son rapport daté du 2 mai 2019, la fiduciaire Jean-Christophe Gross SA à Vevey atteste du contrôle des comptes 2018 de la Commune de La Tour-de-Peilz en ces termes :

*« Selon notre appréciation, les comptes annuels de la Commune de La Tour-de-Peilz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. »*

## **CONTRÔLE DES COMPTES**

### **1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **10 AUTORITÉS**

##### **100 CONSEIL COMMUNAL (SADM)**

###### 100.3012.00

Le salaire des aides correspond à celui des scrutateurs lors de votations, il a considérablement diminué (env. CHF 10'000.-) depuis la réorganisation du bureau de vote.

#### **11 ADMINISTRATION**

##### **110 Secrétariat Municipal (SADM)**

###### 110.3011.00

L'augmentation des salaires s'explique d'une part par la prime accordée par la Municipalité à l'ensemble du personnel en 2018 et d'autre part par les augmentations liées à l'ancienneté et à l'évaluation du personnel.

###### 110.3080.00

Du personnel intérimaire a été engagé pour remplacer un congé maladie et remettre à « flot » le service des RH.

##### **111 ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SADM)**

###### 111.3109.00

Les dépenses casuelles sont un montant mis à la disposition à bien plaisir de la Municipalité pour répondre à différentes sollicitations.

###### 111.3170.00

Les frais de « réceptions et vin d'honneur » couvrent les frais de réception de la Municipalité, des cadeaux et du matériel pour les réceptions.

###### 111.3182.00

En 2018, la connexion Swisscom a été remplacée par la technologie IP, ce qui a considérablement abaissé les coûts de l'ensemble des téléphones (de CHF 94'064.- en 2017 à CHF 65'238.- en 2018). Dès lors, tous les téléphones sont payés au forfait, hormis les communications avec l'étranger qui s'y ajoutent.

La clé de répartition des téléphones pour 2018 a été calculée sur la base des 5 dernières années.

##### **112 SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SADM)**

###### 112.3524.00

Les contributions versées à la commune de Vevey rémunèrent un poste de chargé de sécurité que Vevey et LTDP (15 % à charge de LTDP) se partagent. L'avantage pour notre commune est de bénéficier d'une personne compétente dans son domaine.

#### **13 SERVICE DU PERSONNEL ET DES ASSURANCES**

##### **130 SERVICE DU PERSONNEL (SADM)**

#### 130.3011.00

Des traitements pour des aides auxiliaires apparaissent en 2018 alors qu'ils n'existaient pas en 2017. Ces auxiliaires qui étaient comptabilisés ailleurs couvrent des besoins du service du personnel. Il s'agissait de rendre leurs prestations visibles au bon endroit.

#### 130.3079.00

Ce compte très ancien est destiné au soutien d'une quinzaine de pensionnés dont l'âge moyen est de 92 ans. Ce compte disparaîtra quand toutes ces personnes seront décédées.

#### 130.3099.02

Ces charges diverses correspondent la participation de 0,5% de l'ensemble des salaires au réseau REVE pour les enfants qui fréquentent les garderies et dont un des parents est employé à la commune.

### **15 AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS**

#### **150 AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS (SDOM)**

#### 150.3653.01

La subvention aux Spectacles Boélands a été entièrement accordée en 2018 par la Municipalité parce que 4 des spectacles programmés ont eu lieu et que, pour ceux qui ont dû être annulés, des frais avaient déjà été engagés.

#### 150.3653.17

La subvention budgétée pour le conservatoire n'a pas été entièrement dépensée parce que le nombre de demandes envoyées au SAI pour une inscription au conservatoire était inférieur à la subvention.

#### 150.3653.33

La FEM est une fondation pour l'enseignement de la musique, indépendante du conservatoire de la musique, et auquel elle verse une subvention.

#### **151 SALLE DES REMPARTS (SDOM)**

#### 151.4271.08

Doublement des recettes de location de la salle des Remparts : le prix de la salle qui peut contenir 450 personnes est attractif. De plus, nombreuses ont été les locations de longue durée.

#### **153 SPORT ET JEUNESSE (SFJS)**

#### 153.3161.01

Au vu de l'offre restreinte de salles de gymnastique dans la commune, celle-ci accorde des subsides pour louer les salles de Burier en fonction des priorités suivantes :

1. Sociétés locales
2. Sociétés régionales
3. Sociétés hors Riviera
4. Sociétés privées

Sur les CHF 20'000.- au budget, seuls CHF 8'955.- ont été utilisés.

#### 153.3199.00

Les frais d'animation ont doublé entre 2017 et 2018, ceci pour renforcer l'offre en activités sportives extra-scolaires. Cette augmentation avait été budgétée.

En 2018, Vevey a développé un site internet qui répertorie l'ensemble de ces activités pour les 3 villes de la Riviera. La mise en place de ce site, qui a représenté un coût pour notre commune, est en grande partie ponctuelle, ne subsistera à l'avenir que le coût pour sa mise à jour.

## **17 SPORTS**

### **170 STADES (SDOM)**

#### 170.3121.00

En 2018, la commune a ajusté ses installations aux directives du SIGE qui offre gratuitement l'eau d'arrosage pour les terrains de foot. Malgré cette mesure et la pose d'économiseurs d'eau sur les lavabos et les douches des bâtiments sportifs, la consommation d'eau reste élevée. La commune recherche quelles sont les causes de cette consommation restée élevée.

### **171 PLAGE DE LA MALADAIRE (SDOM)**

#### 171.4271.05

Le contrat de location du camping est un contrat de bail à ferme (avec 6 mois de garantie) comprenant la location du camping et du restaurant. Cette modification rapporte CHF 15'000.- supplémentaires par rapport à l'ancien contrat et règle les questions d'assurance en cas d'accident. Ce contrat apporte pleine satisfaction pour la commune d'une part et pour les gérantes d'autre part. Les gérantes peuvent, d'entente avec la commune, y développer des activités spécifiques (sauna,...).

L'entretien du terrain (taille d'arbres ...) et les réparations du bâtiment sont à charge de la commune.

## **18 TRANSPORTS PUBLICS**

### **180 TRANSPORTS PUBLICS (SFIN)**

La COGEST a pris acte des défis auxquels les VMCV ont été confrontés ces dernières années. Cependant, elle ne connaît pas, dans le détail, les aspects financiers de l'entreprise (charges, produits, contributions des communes des années passées et estimations à moyen terme). Elle sait cependant que les audits externes n'ont révélé aucune malversation financière.

La COGEST compte sur la séance avec le président du conseil d'administration pour obtenir des éclaircissements sur les sujets mentionnés.

Pour la COGEST, ce sont les résultats qui comptent. A cet effet, elle souhaite une direction forte capable de diriger, planifier et exécuter les prestations de transport dont elle a la charge.

Elle souhaite aussi que s'instaure une communication régulière, documentée sur le suivi du budget avec les communes, ceci à une fréquence préétablie. Avant d'implémenter un nouveau projet, les VMCV doivent s'assurer de la pertinence des besoins exprimés, de leur viabilité économique et veiller à ce que tout déficit supplémentaire soit préalablement négocié avec les communes.

LA COGEST reposera des questions à ce sujet à l'occasion du budget 2020.

## **19 SERVICE INFORMATIQUE**

### **190 SERVICE INFORMATIQUE (SFIN)**

Cf. rapport sur l'informatique

## **2 FINANCES**

## **20 COMPTABILITÉ GÉNÉRALE**

### **200 COMPTABILITÉ GÉNÉRALE, CAISSE (SFIN)**

#### 200.3809.00

Création d'une provision « débiteurs douteux » : en effet, certains débiteurs ne se sont pas acquittés de leur dû à la commune qui ne dispose pour l'heure d'aucune garantie de remboursement.

### **21 IMPÔTS**

#### **210 IMPÔTS (SFIN)**

#### 210.4002.00

L'impôt sur la fortune a diminué en raison du départ d'un gros contribuable.

#### 210.4004.00

Cet impôt concerne des étrangers arrivés en Suisse à la retraite et qui sont taxés à la dépense, le prix de leur appartement étant le principal critère pour décider du montant de leurs impôts.

#### 210.4011.00

L'impôt sur le bénéfice des sociétés a progressé, ce qui va de pair avec les meilleurs résultats d'une grande entreprise.

#### 210.4050.00

Au vu du droit de succession, LTDP a bénéficié d'une rentrée exceptionnelle de CHF 3.5 Mios ce qui a contribué à la bonne santé financière de notre commune.

#### 210.4411.00

L'impôt sur les gains immobiliers a progressé de CHF 1 Mio par rapport à 2017, principalement en raison d'une grosse vente dans le quartier de Chailly.

#### 210.4414.00

L'impôt sur les frontaliers est un nouveau compte en raison d'une nouvelle directive cantonale. Précédemment, cet impôt était inclus dans le compte 210.4003.00 "Impôt à la source".

## **23 AMORTISSEMENTS ET RÉSERVES NON-VENTILÉS**

### **230 FONDS DE RÉSERVE ET DE RENOUVELLEMENT (SFIN)**

#### 230.3145.00

Le vandalisme augmente dans les faits, mais la police reçoit moins de plaintes que par le passé. Sans plaintes, la police ne peut justifier de la mise en place de nouvelles mesures pour limiter ces dégâts. Heureusement, la commune est assurée pour ce type de dégâts.

## **3 DOMAINES ET BÂTIMENTS**

### **30 SERVICE ADMINISTRATIF**

#### **300 ADMINISTRATION (SDOM)**

### 300.3185.01

Le projet de planification énergétique territorial a été renvoyé d'un an pour 2 raisons :

1. Le PGA n'étant pas terminé, il était difficile d'évaluer les besoins énergétiques sans connaître toutes les données sur la densification. Cette raison n'aura plus cours puisque le PGA a été accepté.
2. Le manque de personnel et surtout de personnel expérimenté et stable: ce sont des civilistes et des étudiants qui sont engagés sur de courtes périodes et qui font des stages qui sont chargés de l'exécution de cette planification énergétique.

## **33 VIGNES**

### **330 VIGNES (SDOM)**

La commune vend l'entièreté de sa récolte de raisin à la cave de Montreux qui la vinifie sans la mélanger aux récoltes des autres communes. Une partie du vin ainsi obtenu est vendu en vrac à des grossistes et l'autre partie est mise en bouteilles et achetée par la commune qui l'utilise pour ses réceptions, manifestations et cadeaux. Le reste est vendu aux habitants et restaurateurs boélands qui en font la demande.

### 330.3156.04

Remise en état de la cave de la Doges pour l'entreposage et la vente des vins de LTDP.

### 330.4355.01

Les recettes de la vente des vins a diminué entre 2017 et 2018 en raison de l'effondrement du prix du vin rouge en vrac. Le prix est passé de CHF 8.-/l. à CHF 5.-/l. Comme les grossistes peinent à écouler leurs réserves et donc leurs nouveaux achats, le paiement du vin par les fournisseurs est différé.

Par contre, les ventes de vin en bouteilles sont restées stables.

Au vu de la chute des vins rouges en vrac, le canton a modifié les normes de récolte au m<sup>2</sup>, et l'ont porté à 150 g. / m<sup>2</sup>, ce qui réduira d'autant les gains des vignerons.

## **34 SERVICE DES GÉRANCES**

### **340 BÂTIMENTS LOCATIFS (SDOM)**

La politique des loyers à la commune est la suivante :

- Maintenir des loyers bas et abordables ; les augmenter progressivement à CHF 250.- à CHF 280.-/m<sup>2</sup>, comme l'a suggéré un rapport de la Cour des comptes sur la question.
- Evaluer le besoin de rénovation des appartements à chaque changement de locataire et, au besoin, réajuster le loyer au prix au m<sup>2</sup> fixé par la commune.
- Dans l'attribution des logements, veiller à maintenir une mixité sociale dans les locatifs et attribuer des appartements au coup par coup et au gré des opportunités à des personnes en situation de précarité.

### 340.3141.00

Entre 2017 et 2018, on constate une réduction des frais engagés pour l'entretien des immeubles d'env. 1/3. Le montant des travaux d'entretien fluctue chaque année en fonction du nombre de départs et de l'état des appartements laissé par les locataires qui quittent leur logement.

### 340.4362.09

Les frais accessoires de la Grand-Rue 50 ont doublé entre 2017 et 2018. Comme dans d'autres immeubles de la commune, ces frais n'étaient précédemment pas facturés alors qu'ils sont légaux, ils le sont aujourd'hui.

## **4 URBANISME ET TRAVAUX**

### **43 ROUTES**

#### **430 ROUTES ET VOIRIE (SUTP)**

Cf. rapport sur les routes

##### 430.3115.00

Les véhicules achetés concernent une camionnette Diesel avec pont basculant et un véhicule électrique compact pour la voirie.

### **44 PARCS - PROMENADES - CIMETIÈRE**

#### **440 PARCS ET PROMENADES (SUTP)**

##### 440.3080.00

Une maladie de longue durée a nécessité l'engagement d'un intérimaire. Cet employé a aujourd'hui quitté la commune.

##### 440.3145.00, 01

Ces dépenses pour l'entretien des parcs et des communs sont liées à des travaux spécialisés que la commune confie à des tiers par manque de ressources internes.

### **45 ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS**

#### **450 ORDURES MÉNAGÈRES (SUTP)**

La structuration des comptes 450 et 451 ne suit pas les règles émises par le canton. Elle le sera dès 2019 avec la mise en place du nouveau plan comptable MCH2. En 2018, le recours à l'impôt a diminué.

##### 450.3188.00, 01, 02, 03

Le coût de la collecte porte à porte, grâce à l'introduction de la convention 3V, a baissé de CHF 223'839.- entre 2017 et 2018, ce qui contribue en grande partie à diminuer le recours à l'impôt pour l'élimination des déchets urbains.

##### 450.3185.05

La brigade 3V est une prestation introduite par la convention des 3V. Elle a été mise en place le 1<sup>er</sup> janv. 2018. Cette dépense sera pérenne puisqu'elle couvre surtout les salaires des 4.8 EQPT de la brigade.

##### 450.3526.00

##### 450.3526.00

La quantité de compostables et donc son coût d'élimination ont baissé de CHF 30'653.- entre 2017 et 2018, sans qu'on puisse en expliquer les raisons.

##### 450.4342.01

La taxe de base totale des déchets est ventilée entre ce compte et le 451.4342.00. Cette taxe a diminué de CHF 40'813.- entre 2017 et 2018.

Le montant des personnes exonérées de la taxe de base des déchets (bénéficiant de prestations complémentaires, d'un revenu intermédiaire ou d'une assurance invalidité) a été calculé mais non comptabilisé.

Il manque donc dans les comptes 2018 un montant d'environ CHF 60'000.- qui ne figure ni dans le compte de charges 710.3664.00 "Aides individuelles taxe déchets" ni dans le compte de revenus 451.4342.00 "Taxe forfaitaire" (dont une partie est ensuite ventilée dans le compte 450.4342.01 "Taxe forfaitaire").

Cette opération manquante n'impacte pas le résultat des comptes 2018, car l'écriture, qui concerne un compte de charges et un compte de revenus, s'égalise au niveau des montants. En revanche, l'écriture correspondante va être passée en 2019 pour corriger la partie manquante dans les comptes affectés 450 "Ordures ménagères" et 451 "Déchèterie de La Faraz". Ces CHF 60'000.- contribueront à réduire encore le recours à l'impôt pour l'élimination des déchets.

#### 450.4354.00

Recettes qui proviennent de la vente du PET, du papier, du carton et des déchets verts.

#### 450.4812.00

Le recours à l'impôt (=prélèvement financier spécial pour élimination des ordures ménagères), s'il subsiste, cette année encore a diminué de 163'956.- entre 2018 et 2017, non compris les CHF 60'000.- manquant aux comptes CHF 450.4342.01, 02 comme expliqué ci-dessus.

### **451 DÉCHETERIE LA FARAZ (SUTP)**

#### 451.3141.00

L'entretien de la déchèterie a été important en 2017. En 2018, l'entretien a principalement consisté à la pose d'une barrière de sortie et à une intervention sur un portail.

#### 451.4342.01

Taxes forfaitaires : cf. explications sous compte 450.4442.01.

### **47 COURS D'EAU - RIVES - PORT**

#### **470 PORT (SUTP)**

#### 470.3123.00

Le budget n'a pas été complètement utilisé : la mise aux normes du système électrique du port a été réalisée, sauf celle d'un ponton séparé qui ne posait pas de problème de sécurité.

#### **471 LAC ET COURS D'EAU (SUTP)**

#### 471.3185.00

Aucun honoraire n'apparaît ici malgré les études en cours sur l'Oyonne et la Maladaire. Ces frais d'étude apparaîtront dans un préavis au moment il y aura une demande de crédit pour les travaux. Ces travaux sont inscrits au plan d'investissement.

## **5 INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES**

### **50 ADMINISTRATION DES ÉCOLES**

#### **500 ADMINISTRATION DES ÉCOLES (ECO)**

#### 500.3182.00

Une erreur d'imputation faisait apparaître un doublement des frais. Les téléphones de l'école sont branchés directement sur le canton et ne sont donc pas à charge de la commune. Seuls Cadet Roussel et Bel-Air sont branchés sur la commune et leur facture s'élève à CHF 3'000.- au lieu des CHF 5'589.66 inscrits aux comptes. Le reste sera transféré à un autre compte.

#### 500.3199.00

Les frais divers concernent le contrôle des absences des élèves. Un logiciel appelé « Bluesystem » gère les absences. Jusqu'à fin juin 2019, ce contrôle se fait aux frais de la commune, mais passé cette date, il sera géré directement par le canton et ne sera donc plus à charge de la commune.

### **57 CAMPS SCOLAIRES ET ACTIVITÉS CULTURELLES**

#### **570 CLASSES À LA MONTAGNE, SKI, CAMPS (ECO)**

##### 570.3662.01, 02, 03, 05

La commune budgete un montant pour que les enseignants puissent, s'ils le désirent, organiser des camps sportifs ou culturels. Or, les enseignants de 1<sup>ère</sup> à 7<sup>e</sup> année n'ont utilisé que la moitié du budget mis à leur disposition. Par contre, le budget pour le ski et celui des 8<sup>e</sup> année a été quasiment entièrement utilisé.

Une nouvelle directive de l'Etat vise à diminuer le coût que l'école sera autorisée à facturer aux parents.

### **58 TEMPLES ET CULTES**

#### **581 ÉGLISE CATHOLIQUE (SDOM)**

##### 581.4359.00

Ce compte présente une recette de CHF 103'500.-.

La ville de Vevey facture en fin d'année une participation aux frais de l'église catholique à notre commune.

Lors du bouclage des comptes 2016, cette facture n'était pas encore arrivée et une écriture de bouclage (création d'une réserve) de CHF 103'500.- a été constituée au 31.12.2016 par le SFIN.

Suite au changement de logiciel de comptabilité communale, un inventaire des réserves actives encore en cours a été effectué. Il en est ressorti que cette réserve était toujours existante et n'avait plus lieu d'être. C'est pourquoi elle a été dissoute dans le cadre du bouclage des comptes 2018, faisant apparaître un produit de dissolution de réserve qui a été comptabilisé comme revenu dans le compte 581.4359.00 pour le même montant.

### **7 FAMILLE JEUNESSE ET SPORT**

#### **70 SERVICE ADMINISTRATIF**

#### **705 ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (SFJS)**

##### 705.3665.00

La FAJE, qui subventionne l'accueil familial de jour, accorde une aide au démarrage (jusqu'à concurrence de CHF 1'000.-) pour les accueillantes. Cette aide financière permet de payer des travaux de mise aux normes, par exemple des appartements des mamans de jour. Si cette subvention n'est pas complètement utilisée, elle peut être attribuée à l'achat d'accessoires tels que poussettes, jeux, ...

## CONCLUSION

En conclusion, la Commission de Gestion, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2018 ;
- ouï le rapport de la Commission de Gestion de l'année 2018 ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de bien vouloir :

1. approuver le rapport de la Commission de Gestion ;
2. adopter les dépenses imprévisibles exceptionnelles pour l'exercice 2018 telles que présentées ;
3. adopter les comptes communaux pour l'exercice 2018 tels que présentés ;
4. donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Au nom de la Commission de Gestion :

Geneviève Pasche, Présidente